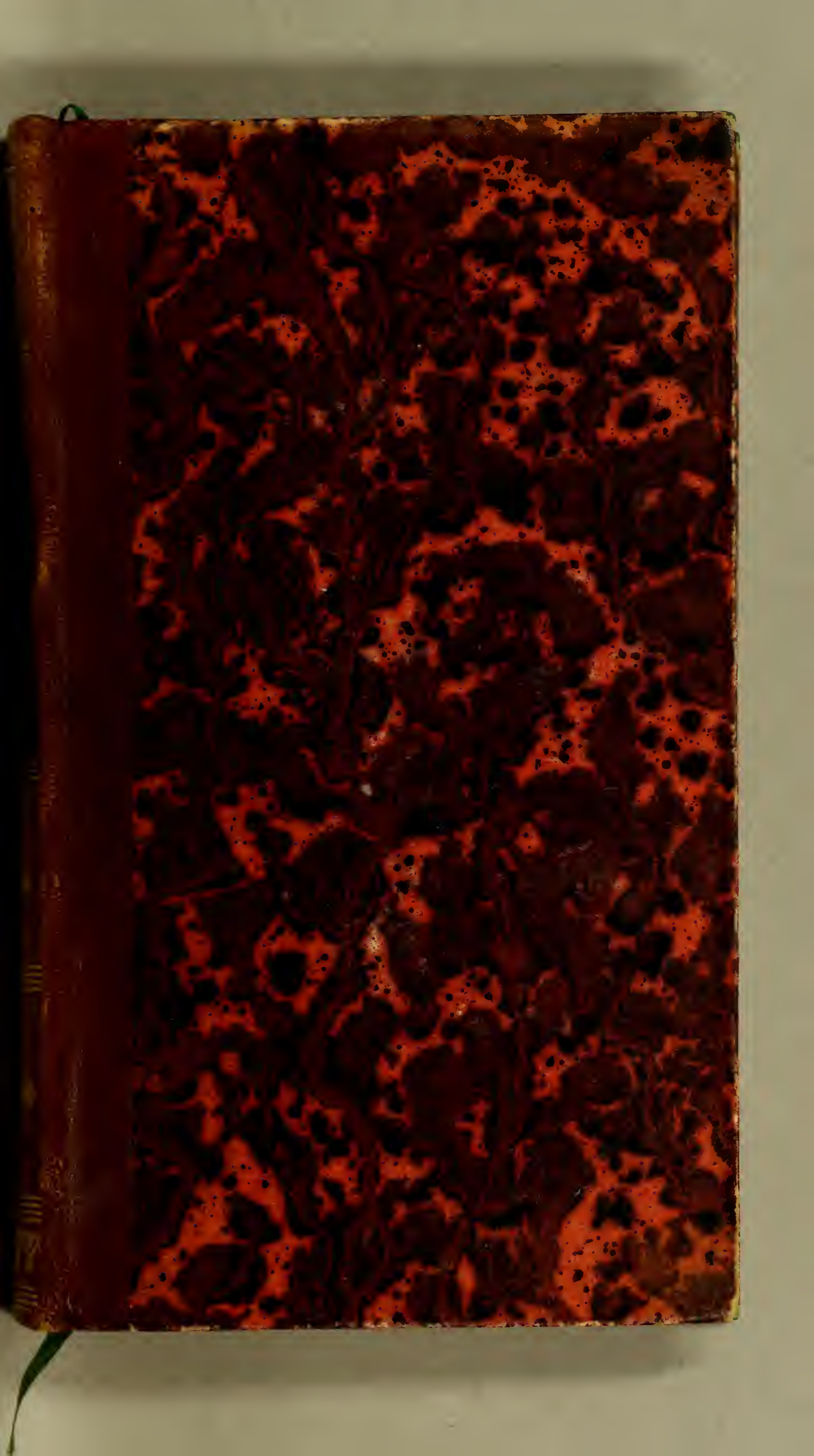
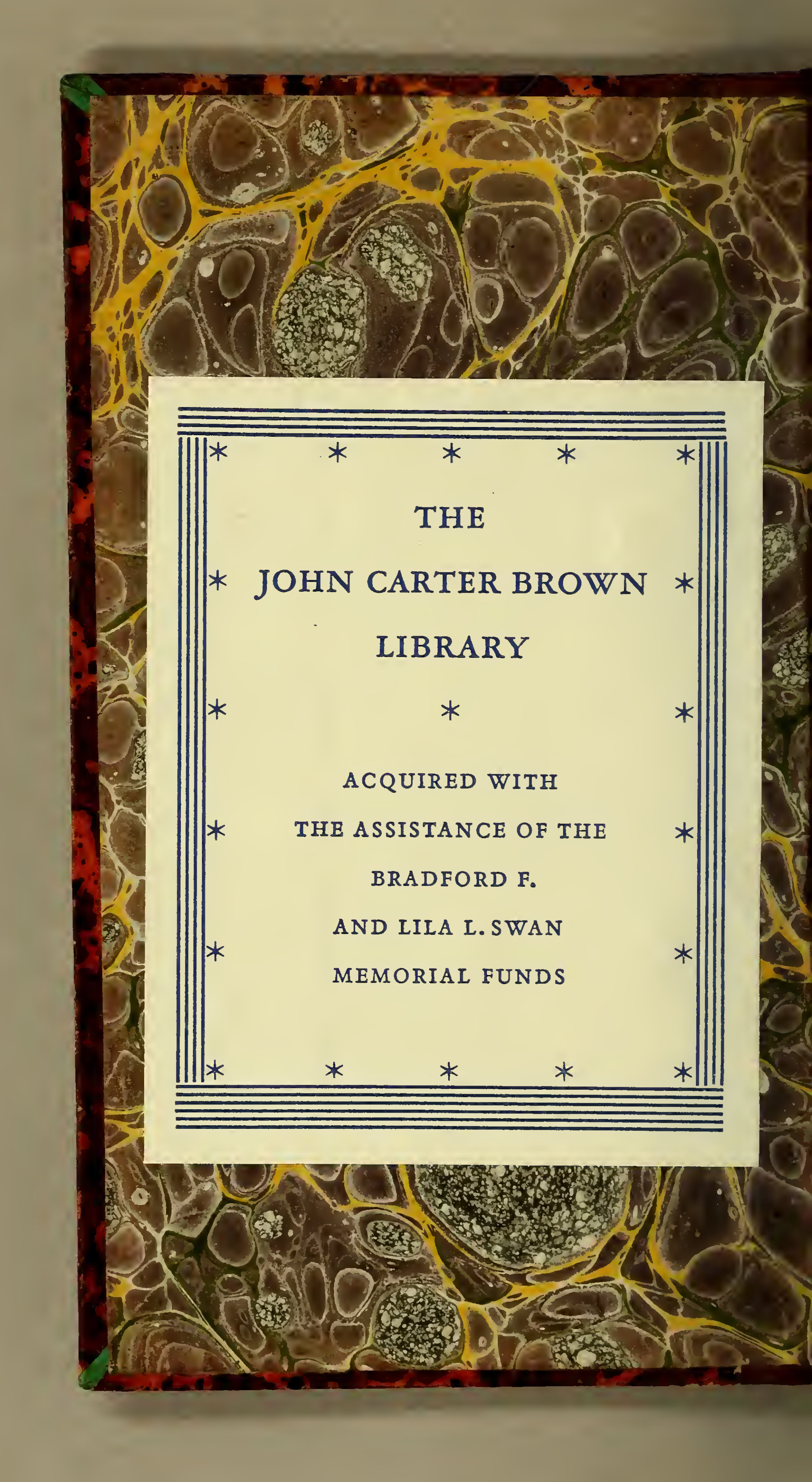
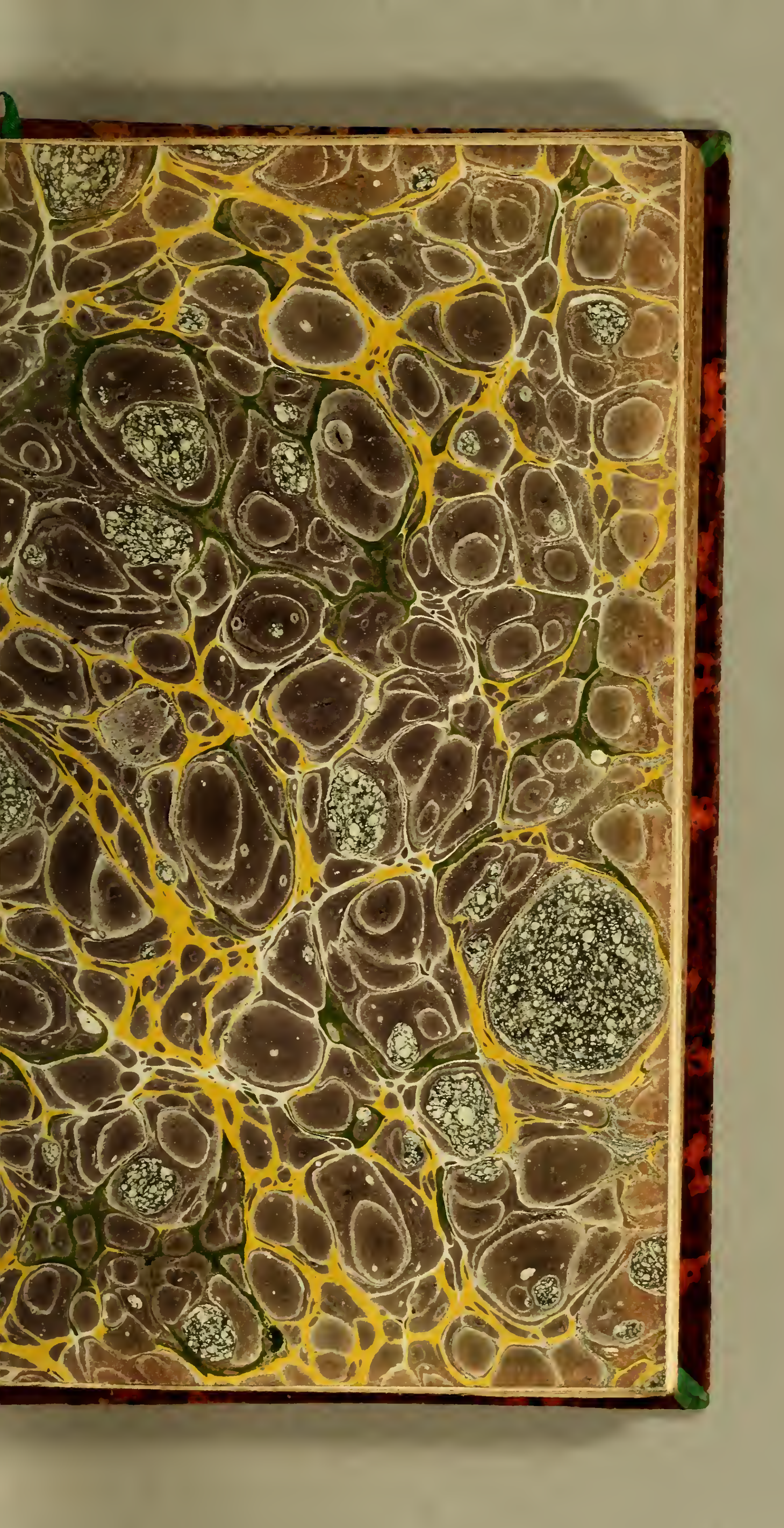



THE
JOHN CARTER BROWN
LIBRARY
ACQUIRED WITH
THE ASSISTANCE OF THE
BRADFORD F.
AND LILA L. SWAN
MEMORIAL FUNDS

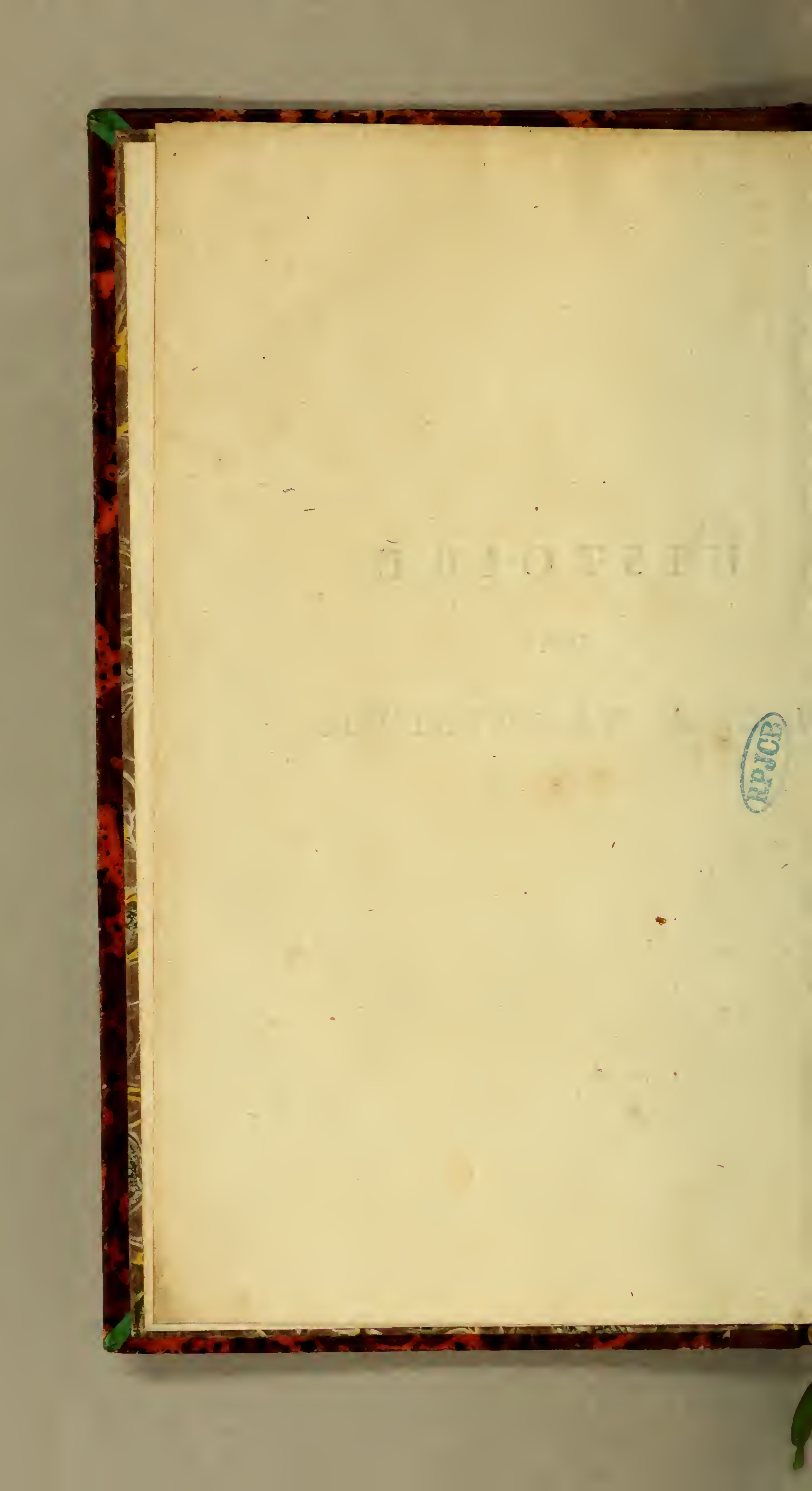


Coll. comp

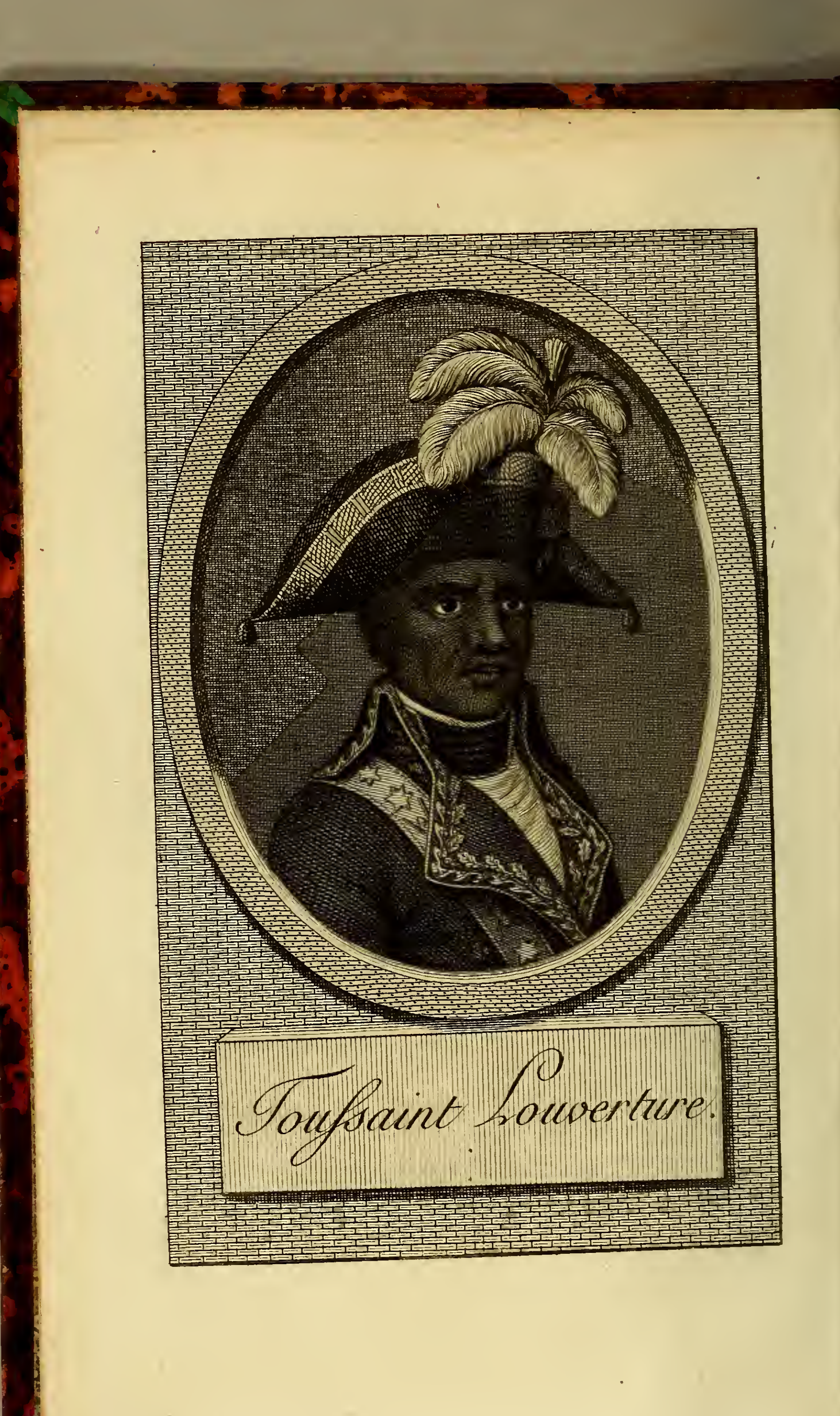
HISTOIRE

DE

TOUSSAINT-LOUVERTURE.


RPJCB


RPJC


Toussaint Louverture.

HISTOIRE
DE
TOUSSAINT-LOUVERTURE,

CHEF DES NOIRS INSURGÉS
de Saint-Domingue ;

PRÉCÉDÉE d'un coup d'œil politique
sur cette colonie,

ET SUIVIE d'anecdotes et faits particuliers concernant ce Chef des Noirs, et les Agens directoriaux envoyés dans cette partie du Nouveau-Monde, pendant le cours de la révolution.

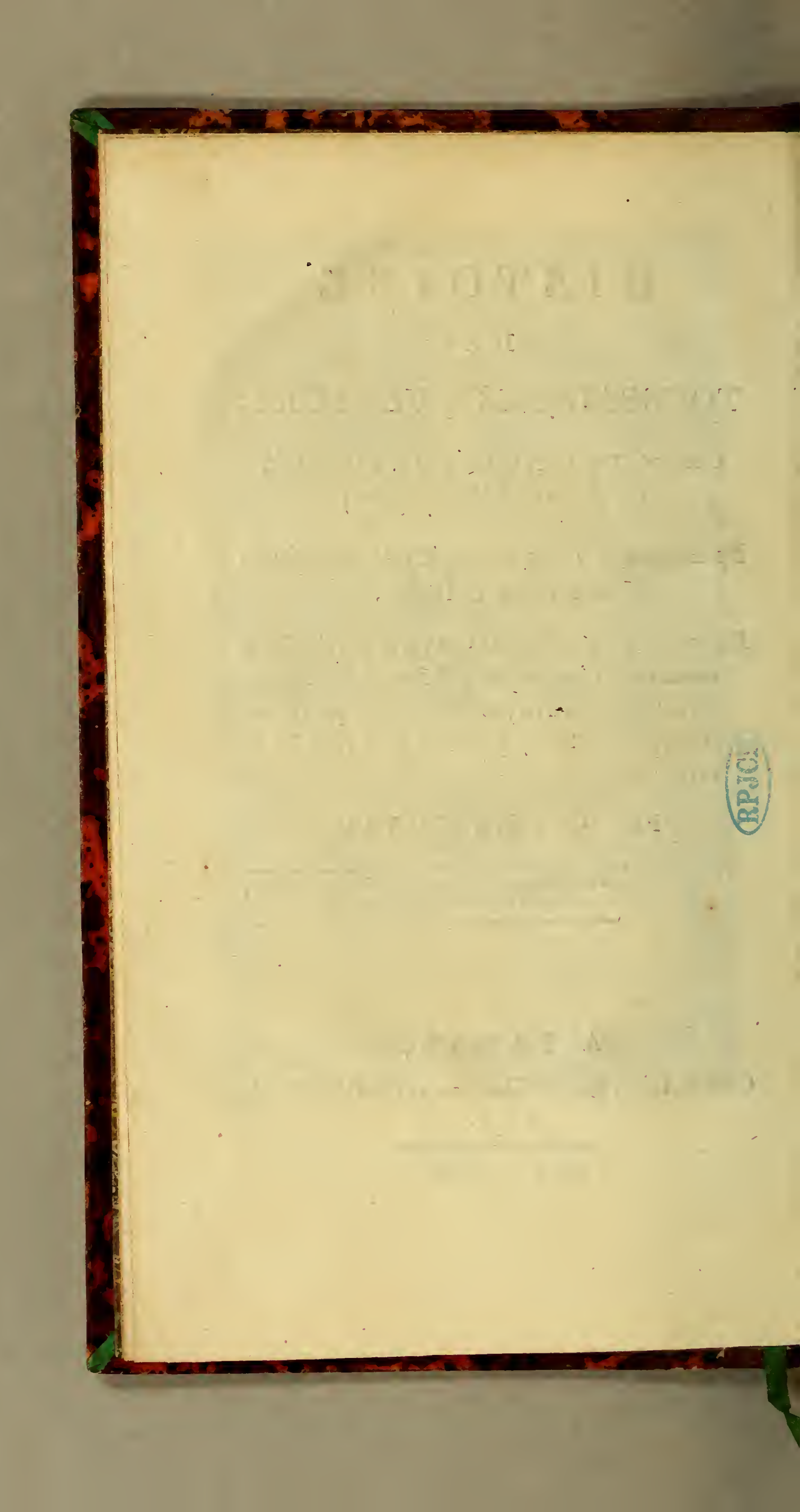
PAR COUSIN D'AVAL.

Les abstractions et les vaines théories en politique, produiront toujours les plus grands malheurs.

A PARIS,

Chez PILLOT, frères, Libraires, sur le Pont-Neuf, nº. 5.

AN X. — 1802.



AVERTISSEMENT.

On vient de donner au public une espèce de croquis de la vie de Toussaint-Louverture. Ce croquis, fruit d'une spéculation mercantile, est loin de donner sur ce chef des noirs rebelles de Saint-Domingue, tous les éclaircissemens et les renseignemens qu'on peut desirer.

C'est pour réparer cette omission, que je me suis appliqué à rassembler tous les faits concernant la révolution de Saint-Domingue, à dessiner les caractères des ex-agens du directoire exécutif qui y ont exercé un pouvoir illimité, souvent contrarié par le cours des événemens, et dont

l'ignorance, la cupidité et la mauvaise foi ont causé tous les malheurs de cette colonie.

J'ai recueilli dans les mille et une brochures qui ont paru pendant six ans, tout ce qui a trait à Toussaint-Louverture; impassible comme la vérité, j'ai rejeté tout ce qui avoit été dicté par les circonstances et par l'égarement des passions, ayant adopté cette maxime sacrée : *Amicus Aristoteles, amicus Plato, magis amica veritas.*

Cet ouvrage étoit depuis longtemps en porte-feuille; on attendoit le moment propice pour le mettre au jour. La vie de Toussaint-Louverture par Dubroca, vient de hâter son impression. Cet auteur n'a donné qu'une es-

quisse légère et très-imparfaite de la vie et des actions de ce chef des noirs, et on se flatte avec raison d'avoir rempli les lacunes d'un ouvrage qui, dans ce moment, est du plus grand intérêt.

PRÉFACE.

Les colonies sont filles des nations qui les ont formées ; elles sont unies par les liens qui attachent la mère à ses enfans ; elles ont droit à toute sa tendresse, comme à toutes ses sollicitudes. La métropole leur doit une protection toute particulière ; car, plus éloignées du centre des bienfaits, plus éloignées de l'appui des lois, les colonies sont plus sujettes à tomber sous la verge des tyrans subalternes. C'est en vain qu'elles réclameroient l'assistance des lois ; le pouvoir insurmontable de leurs déprédateurs rendroit leur douleur inutile et leurs réclamations ridicules.

O Français fortunés ! vous qui jouissez, au sein de la république, de tous les plaisirs, que vos conquêtes ont rendus plus assurés, apprenez aujourd'hui qu'un héros va mettre un terme à tous les maux qu'éprouvent les colons ; sachez encore que c'est l'impéritie des ex-législateurs et les écarts de leur propre institution, qui semèrent la révolte et le désespoir dans nos colonies ; ce furent leurs principes exagérés qui insurgèrent tous les noirs; ce furent leurs agens qui fomentèrent les troubles et les divisions.

Une expérience de quelques années apprit enfin que des principes beaux en théorie, avoient produit les plus grands malheurs, lorsqu'on les avoit mis en prati-

que; on revint alors à des opinions plus modérées et plus sages : mais le mal étoit en partie fait; on voulut donc y remédier; les premiers efforts furent inutiles ; il fallut alors déployer de grandes forces, et soumettre par la force, ce qui refusa de se rendre à la persuasion et aux bienfaits.

Toussaint-Louverture occupera une place dans l'histoire de la révolution. Ce chef de noirs, séduit par les émigrés et dominé par les prêtres, fixe aujourd'hui toute l'attention du gouvernement français ; c'est de lui, et non des habitans de St.-Domingue, égarés par ses suggestions, que la France, en déployant ses forces, veut tirer vengeance. Elle lui a porté d'abord des paroles de

paix, il n'a pas voulu les entendre; elle lui a offert une brillante carrière à suivre, il y a été insensible, préférant le rôle de rebelle à celui de restaurateur du pays où il a vécu en esclavage. La France n'a plus aucuns ménagemens à observer à son égard, et le capitaine général Leclerc, en employant tour-à-tour la douceur et la sévérité, a rempli les vues du gouvernement, et pris les mesures impérieuses commandées par les circonstances.

C'est sur ce rebelle que nous allons aujourd'hui attacher les regards du public et fixer sa curiosité. On aime à connoître les moindres particularités qui regardent un individu qui, du sein

de l'esclavage, parvenu au faîte des grandeurs, veut traiter de puissance à puissance, et conserver un pouvoir illégitime: plus son élévation fut rapide, plus sa chute doit être terrible :

Feriunt fulmina montes.

Mais avant de tracer la vie de Toussaint-Louverture, nous croyons devoir la faire précéder de quelques aperçus qui seront utiles pour la plupart des lecteurs. Ces aperçus sont relatifs à l'état de choses qui existoit lorsque la révolution commença à éclater à Saint-Domingue.

Les blancs étoient divisés en deux classes. La première, attachée au salut de la colonie par ses propriétés, regrettoit peut-être sa domination antique ;

néanmoins, dans le danger commun, elle sacrifia ses prétentions à la sûreté de tous.

La seconde n'étoit qu'un composé de vagabonds de France, de mercenaires d'Europe, un vil ramas de Napolitains, de Gênois chassés de leurs provinces. Ces misérables, profitant des circonstances révolutionnaires, écrasèrent les premiers blancs, se chargèrent de leurs dépouilles, et marchant à la tête des noirs qu'ils soulevèrent de toutes parts, portèrent le désordre et l'incendie dans les plus fertiles habitations. Cette seconde classe de blancs qui s'appuya de la force des noirs, et qui, pour récompense, leur remit l'autorité suprême, fut aussi détestée de ce qu'on appelle

les mulâtres, qu'elle pouvoit l'être des blancs propriétaires ; ses fureurs, ses atrocités, son système de nivellement, la rendirent exécrable aux hommes de couleur, dont elle ne tarda pas à projeter la ruine entière.

Les noirs, long-temps asservis, et depuis, toujours flattés, s'abandonnèrent à l'ivresse de leur indépendance conquise, et invoquèrent les furies impitoyables contre leurs maîtres. Le mot magique de liberté exalta si fortement leurs têtes, que les blancs niveleurs leur ayant insinué que les mulâtres vouloient seuls dominer, il n'en fallut pas davantage pour décider les noirs à tourner contre ceux-ci leurs glaives ensanglantés.

Les agens envoyés par le directoire dans les colonies, au lieu d'y rétablir le calme et la tranquillité, y portèrent tous les fermens de la révolte. Tous les pouvoirs furent inconnus, et l'anarchie la plus complète dévora une partie des habitans de ces contrées. Les noirs, beaucoup plus nombreux que les colons, voulurent s'emparer de la colonie ; des chefs de leur couleur se mirent à leur tête, et commirent les plus grands excès.

Bonaparte, après avoir fait la paix avec la coalition, a tourné ses regards vers les colonies ; après avoir employé tous les moyens de persuasion et de bienveillance, voyant que tous ses efforts étoient infructueux, il a

voulu mettre un terme à tant de calamités; il a préparé en silence une expédition qui, en y rétablissant le calme et la tranquillité, fera rentrer les noirs dans leurs devoirs, et rendra à la France une de ses plus belles colonies.

PORTRAIT
PHYSIQUE ET MORAL
DE
TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Toussaint-Louverture est d'une taille médiocre, et d'une complexion foible en apparence : il a l'œil vif; son regard est rapide et pénétrant. Sobre par caractère, rien ne met obstacle à l'infatigable activité avec laquelle il travaille au succès de ses projets; il monte bien à cheval, et marche toute une journée sans se fatiguer; presque toujours il arrive seul, ou presque seul, au terme de ses courses, ses aides-de-camp ou ses domestiques n'ayant pu le suivre pendant une marche souvent de cinquante ou soixante lieues, exécutée avec une rapidité inconcevable. Il se couche presque toujours habillé, et donne

très-peu de tems au sommeil et à ses repas. Son habit ordinaire est celui de général ; sa tête est toujours enveloppée d'un fichu, et par-dessus, il porte le chapeau militaire. Son humeur est sombre et taciturne ; il parle peu, et très-mal, la langue française. Toutes ses actions sont couvertes d'un voile d'hypocrisie si profond, que, quoique sa vie entière soit une suite continuelle de trahisons et de perfidies, il a encore l'art de tromper tous ceux qui l'approchent, sur la pureté de ses sentimens. Le marquis d'*Hermona*, cet officier espagnol distingué, dont nous parlerons dans le cours de cette histoire, disoit de lui, « que si Dieu descendoit sur terre, il ne pourroit habiter un cœur dont les apparences fussent plus imposantes que celui de Toussaint-Louverture. » Son caractère est un mélange affreux de fanatisme et de penchans atroces ; il passe froi-

dement de l'autel au carnage, et de la prière aux sombres combinaisons de la perfidie. Il marche toujours escorté de prêtres, pour lesquels il affecte une grande vénération; ce sont eux qui rédigent ordinairement ses proclamations: il avoit en dernier lieu trois confesseurs, un prêtre italien, nommé *Martini*, le curé du Cap, et l'abbé *Molière*, résidant dans cette ville. Au reste, tous ces dehors de dévotion ne sont qu'un masque dont il a cru nécessaire de couvrir les sentimens dépravés de son cœur, pour commander avec plus de succès à l'aveugle crédulité des noirs. S'il pousse plus loin son hypocrisie à cet égard, et il est capable de ce dernier trait, il n'y a pas de doute qu'avec la haute idée que les noirs ont de lui, et secondé par les prêtres qui l'entourent, il ne parvienne à se faire regarder comme inspiré, et à commander les plus horribles forfaits

au nom du ciel. Toussaint-Louverture, au surplus, ne veut ni de la liberté des noirs, ni de la domination des blancs; il déteste à mort les mulâtres, dont il a presque éteint la race; il méprise les siens, qu'il fait servir d'instrumens à ses vues ambitieuses, et dont il ordonne froidement le massacre, dès que son pouvoir se trouve un instant menacé. Il a abusé de la confiance de ses premiers bienfaiteurs; il a trahi son parti; il a trahi les Espagnols, l'Angleterre, les Mulâtres, les Blancs, la France sous le gouvernement des rois, la France républicaine, le sang, sa patrie, et la religion qu'il feint de respecter: tel est le portrait de Toussaint-Louverture, dont la vie sera un exemple frappant des crimes où peut conduire l'ambition, quand la probité, l'éducation et l'honneur n'en répriment pas les excès.

HISTOIRE
DE
TOUSSAINT-LOUVERTURE.

TOUSSAINT-LOUVERTURE naquit au mois de mai 1743, sur l'habitation du ci-devant comte de Noë, appelée vulgairement *l'habitation de Bréda*, à une lieue de la ville du Cap Français, département du Nord de Saint-Domingue.

Né au sein de l'esclavage, il passa ses premières années à garder les bestiaux sur l'habitation qui l'avoit vu naître. L'activité de son génie, et le temps que lui laissoient ses occupations, lui inspirèrent l'idée de le mettre à profit; il apprit à lire, à écrire (1). On doit présumer que la

---

(1) *La lecture et l'écriture* sont, parmi les nègres, le *nec plus ultrà* des connoissances humaines.

connoissance de ces deux objets lui attira une grande considération parmi les noirs, flattés de voir l'un d'eux s'élever pour ainsi dire à la classe des blancs, et abjurer la profonde ignorance à laquelle ils étoient condamnés.

Toussaint-Louverture, avec ce double talent, abandonna bientôt le métier de pâtre, et s'adonna à des travaux moins ignobles et plus lucratifs.

M. *Bayon de Libertas*, procureur de l'habitation de Bréda, auquel il fut recommandé, voulant mettre à profit ses talens et son intelligence, résolut de se l'attacher. Il le fit son cocher. Dans cette place, Toussaint-Louverture sut s'attirer la bienveillance de son maître qui lui accorda bientôt sa confiance, et n'oublia rien de ce qui pouvoit en faire un serviteur fidèle et reconnoissant.

Toussaint-Louverture, au milieu

de ses occupations, ne prévoyoit guère le rôle qu'il devoit un jour jouer dans la révolution de Saint-Domingue. Satisfait, pour ainsi dire, de son état, il ne prit aucune part aux premiers mouvemens d'insurrection qui se manifestèrent dans cette île; il y a plus, il ne trempa point ses mains dans le massacre horrible des blancs, exécuté dans le mois d'août 1791.

Une conduite aussi sage avoit redoublé la confiance que son maître avoit en lui. Il n'ignoroit pas l'espèce de liaisons qu'il avoit avec les chefs des noirs révoltés, *Bouckmant* (1), *Biassou* (2) et *Jean-Fran-*

---

(1) Les atrocités de ce chef de noirs font frémir. Envoyé comme prisonnier à Saint-Augustin, il y mourut quelque temps après, de chagrin, ou plutôt de rage.

(2) *Bouckmant* fut défait et tué dans une affaire qui eut lieu aux environs du Cap. Sa tête fut plantée sur une pique au milieu de

çois (1), et l'amitié particulière qui l'unissoit sur-tout à ce dernier ; il lui sut gré de sa modération, et d'avoir résisté aux séductions de la vengeance et de la cupidité : soit hypocrisie, soit qu'il crût que l'heure n'étoit pas encore arrivée de se déclarer, on le vit plusieurs fois lancer des imprécations contre les auteurs

---

la place d'armes de cette ville ; on y mit un écriteau portant ces mots :

Tête de Bouckmant, chef des révoltés.

Jamais tête de mort ne conserva autant d'expression ; ses yeux étoient ouverts, et sembloient encore étinceler, et donner à sa troupe le signal d'un massacre. Il étoit tombé percé de balles et de coups de bayonnettes, en se défendant jusqu'au dernier soupir.

(1) Ce dernier chef des noirs est resté fidèle à l'Espagne ; il est aujourd'hui à Cadix, avec le titre et les appointemens de lieutenant-général des armées du roi ; il y vit splendidement ; dix officiers noirs sont attachés à son service.

et les instigateurs des désastres de la colonie.

L'espèce de neutralité qu'il conservoit alors, lui avoit donné une certaine prépondérance auprès de son maître, qui avoit intérêt de le ménager, connoissant ses moyens, ce qu'il auroit pu entreprendre, et l'influence qu'il auroit pu obtenir sur les noirs, s'il eût voulu en abuser; et on lui tint compte de son inaction, et de cette résistance qui sembloit s'opposer à ce qui pouvoit tenter son ambition et sa cupidité. On ne pouvoit prévoir que cette inaction n'étoit qu'un calcul de sa part, et qu'il attendoit l'instant où les succès des noirs seroient assurés, pour lever l'étendard de la révolte.

Lorsqu'il jugea que les affaires de la colonie prenoient une tournure favorable à ses desseins, et que les noirs triomphoient presque par-tout, il s'échappa de la maison de son

maître, disparut de l'habitation de Bréda, et se rendit dans le camp de Biassou, qui l'accueillit avec amitié, et fut charmé de l'avoir pour compagnon. Voulant tirer parti de ses talens, il l'employa auprès de lui en qualité de son homme d'affaires, et l'admit dans son intime confiance.

Toussaint-Louverture devenu le confident de Biassou, commença à déployer ses talens avec la férocité de son caractère. Il fut employé par Biassou dans plusieurs expéditions, dont on connoît les résultats horribles (1). Pour le récompenser de son zèle, il l'éleva à la place de son capitaine des gardes.

La division qui s'étoit mise parmi les chefs des noirs, à cette époque, réveilla l'ambition de Toussaint-Lou-

---

(1) Il a paru en l'an 4, une petite brochure intitulée *les Crimes des noirs*, où l'on peut lire avec horreur les désastres commis par Toussaint-Louverture.

verture, et lui ouvrit une carrière facile à suivre pour la satisfaire. La trahison et la perfidie lui servirent d'échelons pour réaliser ses projets. De concert avec Jean-François, l'ennemi personnel et le concurrent le plus dangereux de Biassou, il forma le dessein de se défaire de son bienfaiteur et de se mettre à sa place. L'occasion s'en présenta bientôt : Biassou reposoit dans sa tente; on vint l'avertir que son camp étoit cerné par 8000 noirs, et que *Jean-François* s'avançoit à la tête de sa cavalerie pour l'arrêter. A cette nouvelle le féroce Biassou courut aux armes, fit battre la générale, et ordonna à son capitaine des gardes de faire toutes les dispositions nécessaires pour repousser ses ennemis. Toussaint-Louverture fit d'abord quelques mouvemens qui annoncèrent qu'il alloit se mettre en défense : ce n'étoit qu'une feinte; on

le vit tout-à-coup s'avancer vers *Jean-François*, et après quelques pourparlers, il lui livra Biassou.

Le sort de ce chef de noirs fut bientôt décidé. Déclaré traitre et déchu de son rang de général des noirs, il fut envoyé prisonnier à Saint-Augustin, dans l'intérieur de l'île.

Pour prix de sa trahison, Toussaint-Louverture reçut le commandement d'une division, avec laquelle il continua à se signaler par de nouveaux désastres et de nouvelles horreurs. Les événemens qui se pressoient alors autour de lui, changèrent bientôt sa destinée, et le portèrent sur un nouveau théâtre.

Il faut se reporter à l'époque où la France, aux prises avec tous les peuples du continent, présentoit alors le spectacle de la valeur la plus héroïque et du courage le plus intrépide. Vainqueur sur tous les points,

points, le peuple français soutenoit une lutte vigoureuse et qui n'étoit pas égale ; néanmoins, le courage suppléant à ses moyens, parvint à dissiper une partie de ses ennemis.

Dans cette crise, ses colonies sentirent le contre-coup de la secousse qu'il éprouvoit ; à St.-Domingue sur-tout, les Français restés fidèles à la république, avoient non-seulement à combattre les noirs qui s'étoient mis en révolte ouverte, et qui étoient renforcés par les prêtres, les royalistes et les émigrés, mais encore les Anglais qui les inquiétoient sur les côtes, et les colonies espagnoles qui leur avoient hautement déclaré la guerre, et qui avoient déjà commencé les hostilités.

Les Espagnols, pour accroître leurs forces, appelèrent sous leurs drapeaux les noirs rebelles de Saint-Domingue. *Jean-François* et *Tous-*

saint Louverture furent les premiers qui se rendirent à cet appel.

Jean-François fut créé lieutenant-général du roi d'Espagne.

Toussaint-Louverture fut élevé au grade de maréchal-de-camp.

Ils portèrent tous les deux les marques distinctives de leur rang, et, pour la première fois, on vit des noirs esclaves chamarrés de cordons, de croix et des autres signes de noblesse (1).

Jean-François et Toussaint-Louverture, enorgueillis de leur élévation, se dévouèrent sans bornes aux intérêts du gouvernement qui les employoit, et commencèrent un cours de massacres qui fait frémir d'horreur. Tous les Français, de

(1) On ne prévit pas alors les funestes résultats qui devoient suivre l'assentiment donné à l'insurrection des nègres. Le mot de *liberté des noirs*, prononcé à l'assemblée constituante, causa le malheur des colonies.

quelque couleur qu'ils fussent, s'ils servoient la cause de la république, étoient sûrs, en tombant entre leurs mains, d'être impitoyablement égorgés ou torturés. Leur fureur étoit sans cesse alimentée par les cris des prêtres et des émigrés, qui leur assuroient qu'ils étoient chargés des vengeances de l'autel et du trône. Ce double fanatisme, excité par une barbarie profonde, pour qui les lois de la nature, du sang et de l'amitié n'étoient rien, les poussa aux plus grands excès de cruauté : des hommes furent sciés en deux, ou mutilés dans tous les sens, ou brûlés à petits feux, ou écorchés vivans ; en un mot, ils renouvelèrent les scènes du plus affreux cannibalisme. Cette guerre ou plutôt ce massacre continuel dura deux ans. En vain, pendant cet espace de tems, les commissaires du gouvernement français à Saint-

Domingue (1) essayèrent de les ramener, et leur firent offrir paix, liberté et protection ; ils ne répondirent à leurs offres et à leurs promesses que par de nouvelles atrocités.

Toussaint-Louverture crut devoir motiver particulièrement ses refus ; il écrivit aux commissaires, en date du 28 août 1793, une lettre où l'on remarque les phrases suivantes :

» Nous ne pouvons nous confor-
» mer à la volonté de la nation, vu
» que depuis que le monde règne,
» nous n'avons exécuté que celle
» d'un roi. Nous avons perdu celui
» de France, mais nous sommes
» chéris de celui d'Espagne, qui nous
» donne des récompenses, et ne
» cesse de nous secourir. Comme
» cela, nous ne pouvons vous recon-

---

(1) Ce fut Santhonax qui proclama la liberté des nègres ; il vit alors le bon usage qu'ils en faisoient.

» noître commissaires que lorsque » vous aurez trôné un roi (1). »

On prétend que cette lettre fut écrite par un prêtre espagnol, et alors confesseur en titre de Toussaint-Louverture.

Quelque tems auparavant le 25 juin 1793, ce chef de noirs avait adressé une proclamation à ses frères du Cap, rédigée dans le même sens.

Après ces deux pièces authentiques, on devoit présumer que Toussaint - Louverture qui avoit prêté serment de fidélité au roi d'Espagne, le tiendroit irrévocablement. Mais les calculs de l'ambition changent avec les choses. La république ayant, par ses succès, commencé à dégoûter les Espagnols de la coali-

(1) Il est aisé de reconnoître à la tournure de cette lettre, qu'elle n'est pas écrite par un Français, et que le rédacteur n'étoit pas un personnage dont les lumières fussent très-étendues.

tion, Toussaint-Louverture prévit que l'Espagne, n'ayant plus besoin de ses services, pourroit le remercier; craignant alors d'être sacrifié à la paix, il songea à changer de parti. Après avoir mûrement réfléchi sa nouvelle trahison, il résolut de l'accompagner de circonstances horribles. Quand il arriva au milieu des Espagnols, il se présenta à eux les mains dégoûtantes du sang des Français; il voulut, en revenant parmi ces derniers, s'offrir à eux avec les mêmes trophées et les mêmes gages, et verser le sang des Espagnols en dédommagement de celui des Français, qu'il avait si impitoyablement égorgés pendant deux ans.

Toussaint-Louverture, chez les Espagnols, avoit été placé à la *Marmelade*, sous les ordres du marquis d'*Hermona*, officier espagnol distingué. C'est là que ce chef de noirs

résolut de mettre à exécution son projet.

Le 25 juin 1794, après avoir entendu la messe avec le plus grand recueillement, communié et affiché une dévotion extraordinaire, Toussaint-Louverture sortit de l'église, monta à cheval, fit entourer par ses troupes les Espagnols qui étoient sous ses ordres, et ordonna froidement leur massacre. Tout fut passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe ; les femmes assouvirent la brutalité des noirs de son armée, qui pillèrent ensuite les églises. Les trésors des particuliers et du gouvernement furent enlevés.

Il exerça les mêmes atrocités aux *Gonaires*, au Gros-Morne, au Dondon, à la Petite Rivière et dans toutes les autres paroisses de l'île qui étoient occupées par les Espagnols depuis la guerre (1).

(1) Trois heures avant ce massacre, Tous-

La plume se refuse à tracer de telles horreurs, et l'esprit auroit peine à y croire, si l'on ne savoit ce que peuvent l'ambition et le fanatisme sur une ame foible qui se voit lancée dans une carrière qu'elle n'auroit dû jamais espérer de parcourir.

Après ce massacre, Toussaint-Louverture passa avec ses troupes au port de Paix, où il fit le serment de fidélité à la République française, en présence de Laveau, général en chef de l'armée de Saint-Domingue (1). Ce dernier, instruit

---

saint-Louverture avoit renouvelé le serment de fidélité au roi d'Espagne, entre les mains de dom Garcia, président de l'Audience à Santo-Domingo, et du marquis d'Hermona.

(1) Le général Laveau, dont la conduite a le plus contribué à donner aux nègres l'esprit d'insubordination et de licence, et dont les proclamations et les lettres étoient farcies de passages du vieux et du nouveau Testament, écrivoit au comité de salut public, le 24 nivôse :

par les événemens, ne crut pas devoir lui accorder de suite sa confiance ; il le réduisit à l'inaction, et le fit surveiller dans sa conduite, de telle sorte que ce chef de noirs sembloit être au bout de sa carrière, lorsqu'un événement malheureux vint le replacer tout-à-coup sur la scène, et ouvrir à son ambition une nouvelle carrière.

Le général Laveau avoit reçu des nouvelles de France par la corvette *la Vénus ;* le silence qu'il affectoit de garder sur ces nouvelles échauffa tellement les esprits, qu'il en résulta un soulèvement dans lequel il fut emprisonné avec un nommé *Perroud.*

« Les citoyens de couleur sont au désespoir de ce que ce n'est pas un d'eux qui est gouverneur de Saint-Domingue ; ils se permettent de dire : c'est notre pays ; pourquoi nous donner des blancs pour gouverner notre pays ? »

A la nouvelle de cette arrestation, l'ambition et les espérances de Toussaint-Louverture se réveillèrent. Ce chef de noirs, commandant alors des Gonaires, se mit en marche, à la tête d'un corps nombreux de troupes, et se rendit devant le Cap. L'appareil menaçant d'un siége força les habitans d'en ouvrir les portes; il entra au Cap en vainqueur, où son premier soin fut de délivrer le général Laveau et Perroud, et de les réintégrer solemnellement dans leurs fonctions.

Ce fut par cet événement inattendu que Toussaint-Louverture recouvra la considération qu'il avoit perdue, et ce qui le rendit en quelque sorte l'arbitre des destinées de la colonie.

Nous ne devons pas omettre ici un trait qui caractérise la profonde hypocrisie de Toussaint-Louverture. A cette même affaire du Cap, qui

faillit devenir si funeste au général Laveau, ce chef des noirs, déjà décidé à soutenir ce général, convoqua chez lui les commandans des places du *Gros-Morne*, de *Plaisance*, des *Verettes* et autres forts, tous chefs mulâtres, et leur apprit en confidence la conspiration ourdie contre le général Laveau, ajoutant qu'il allait marcher contre lui, et le faire juger comme ayant voulu enchaîner les noirs et livrer la colonie aux Anglais. Les chefs mulâtres qui avoient trempé dans la conjuration, et qui attendoient en silence la journée du 30 ventôse pour se déclarer ouvertement, furent charmés des bonnes dispositions de Toussaint-Louverture : ils le félicitèrent sur le parti qu'ils se disposoit à prendre, et s'excusèrent de ne lui avoir pas annoncé plutôt leur projet contre Laveau. Alors Toussaint-

Louverture, se levant brusquement, s'écria : *Gardes, arrêtez ces factieux !* Des soldats, en effet, qui étoient cachés dans les appartemens voisins, parurent aussitôt, et s'emparèrent des mulâtres, qui furent jetés dans les fers au *Morne-Blanc* et à la Petite Rivière. Des chefs noirs de l'armée de Toussaint les remplacèrent dans les places qu'ils occupoient.

Le général Laveau, dans l'ivresse de sa reconnoissance, proclama Toussaint-Louverture le vengeur des autorités constituées et le sauveur des blancs. Il le créa général de division, et lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue.

« C'étoit, disoit-il, ce noir, ce
» Spartacus prédit par Raynal, dont
» la destinée étoit de venger tous les
» outrages faits à sa race ; et il
» ajoutoit que désormais il ne feroit

» rien que de concert avec lui et par
» ses conseils (1). »

Toussaint - Louverture, appuyé par Laveau, se vit en état de préparer avec succès les bases de son usurpation. Il s'occupait donc par tous les moyens possibles de propager les principes de l'indépendance future des colonies (2), lorsque de nouveaux agens envoyés par le directoire

---

(1) Proclamation sur le 30 ventôse.

(2) *Toussaint-Louverture* étoit devenu le partisan le plus déclaré de Raynal ; l'ouvrage de ce philosophe étoit devenu pour ainsi dire son bréviaire. Il croyoit y lire sa destinée dans les chapitres qui traitoient de l'indépendance probable des colonies du Nouveau-Monde ; il en recommandait vivement la lecture. L'histoire de Raynal, le chapelet et le rosaire étoient le talisman en vertu duquel il agissoit sur les esprits foibles et superstitieux, pour les associer aux projets de son ambition.

On peut remarquer ici que tous les systêmes de nos philosophes modernes n'ont

exécutif, pour y proclamer la constitution de l'an 3, vinrent affermir son crédit, et prêter en quelque sorte de nouvelles armes à son ambition.

Ces agens du gouvernement français étoient chargés spécialement de témoigner à Toussaint-Louverture la bienveillance du directoire, et de reconnoître par de nouvelles faveurs, les services qu'il avoit rendus à la république, lors de l'affaire du Cap.

Arrivés à Saint-Domingue, les commissaires du directoire exécutif s'empressèrent de répondre aux vues du gouvernement qui les avoit envoyés. Ils firent à Toussaint-Louverture un accueil distingué, en

---

abouti qu'à semer le trouble et la division parmi les nations. Leurs principes, beaux en théorie, sont et seront toujours suivis des plus grands désastres, lorsqu'on essayera de les mettre en pratique.

lui exposant la nécessité de chasser promptement les Anglais de la colonie (1). Celui-ci, voulant en quelque sorte justifier la bonne opinion qu'avoit de lui le gouvernement français, déploya beaucoup de zèle et une grande valeur, et parvint à reconquérir le *Mirbalais*, les *Grands Bois* et plusieurs autres places qui étoient occupées par les Anglais. Sa conduite, pendantcette guerre, fut caractérisée par la loyauté et la franchise, et on devoit présumer nécessairement qu'il agissoit de bonne foi. Mais le moment n'étoit pas encore venu pour lui d'agir foiblement contre les Anglais, ou de concert avec eux : il fallait auparavant donner au gouvernement français tous

(1) C'étoit l'époque où cette puissance, agissant ouvertement contre Saint-Domingue, étoit parvenue à s'établir dans plusieurs cantons, d'où ses armées menaçoient l'île d'un envahissement prochain.

les gages possibles de fidélité (1), pour assurer sa confiance, et lui arracher les nouvelles faveurs qui devoient le conduire à son but. Il ne fut point trompé dans son attente; les commissaires du gouvernement le proclamèrent général en chef des armées de Saint-Domingue, en germinal an 5.

Tout concourut à faire croire que ce général des noirs étoit entièrement dévoué à la république. Les rapports qui arrivoient journellement en sa faveur au directoire et aux deux conseils, le firent regarder comme le sauveur de la colonie. Ses cruautés, sa dissimulation, son hypocrisie dont on avoit déjà quelques exemples frappans, et ses éternelles

(1) Pour ôter tout soupçon, il envoya ses deux fils en France; on ne dut plus douter de la bonne foi et de la sincérité du père, quand on le vit abandonner à la France le sort de sa famille.

fluctuations furent oubliées ; on passa l'éponge sur le passé, on n'envisagea que le présent, et on espéra pour l'avenir. L'harmonie sembla alors s'établir entre les commissaires du gouvernement et le général en chef (1). La colonie commença alors à respirer des troubles qui l'avoient si long-temps agitée. Mais tout cela n'étoit qu'un calme apparent, et ne servit qu'à voiler les projets ambitieux du général en chef.

Au moment où l'on s'y attendoit le moins, Toussaint-Louverture, impatient d'accélérer l'exécution de ses projets, se rendit au Cap, à la tête d'un gros corps de cavalerie, et descendit chez le commissaire du gouvernement, Santhonax, qui le reçut avec tous les égards dûs à son rang. Ils se donnèrent pendant le premier jour réciproquement des

(1) C'étoit vers les premiers jours de fructidor an 5.

témoignages d'estime et de confiance. Le lendemain Toussaint-Louverture fit battre la générale, passa en revue la garnison du Cap, et se retira ensuite dans son gouvernement.

Au moment de son arrivée, il invita à un repas les chefs des corps et les autres officiers civils et militaires de la ville. On prétendit qu'alors il leur fit part de ses projets, qui étoient de rendre la colonie indépendante. Après avoir corrompu une partie des officiers, s'être assuré de leurs suffrages, il proposa sans détour l'embarquement de Santhonax.

Il se trouve ici que, sur quelques points essentiels, Santhonax et Toussaint-Louverture sont contraires en faits. Sans partager en aucune manière l'opinion de l'un plutôt que celle de l'autre, nous allons exposer simplement les faits.

S'il faut en croire ce dernier, Santhonax, dès le mois de frimaire ou de nivôse an 5, l'avoit sondé sur un projet tendant à établir l'indépendance à Saint-Domingue, et à se défaire des habitans blancs, ou par le fer ou par la déportation.

Toussaint, étonné et alarmé à-la-fois, avoit demandé si la liberté des noirs étoit menacée. Santhonax avoit répondu d'une manière évasive, mais cependant négative. Alors Toussaint avoit manifesté l'horreur qu'un pareil projet excitoit en lui : il avoit conjuré Santhonax de chasser lui-même pour toujours de son esprit des idées semblables, et il avoit exigé de lui la promesse de ne jamais ramener entre eux la conversation sur ce sujet.

Cependant Santhonax étoit revenu plusieurs fois à la charge, et notamment en floréal et en fructidor an 5.

Toussaint, dès-lors, n'avoit plus

douté que Santhonax ne s'occupât tout de bon du projet en question ; et persuadé en même temps qu'il n'étoit point homme à ajourner l'exécution d'un dessein qu'il avoit une fois laissé éclater, il pensa qu'il importoit absolument au salut de la colonie qu'il déterminât Santhonax à la quitter sans délai. Il prit sur lui de lui faire cette déclaration, et il l'obligea d'y acquiescer.

Cette affaire se traitoit entre eux dans le plus grand secret. Toussaint avoit promis de ne révéler à personne les différentes propositions que Santhonax lui avoit faites, et ce secret fut religieusement gardé jusqu'après le départ de celui-ci.

Des mesures furent concertées pour que Santhonax eût l'air, en partant, d'avoir cédé, ou à une détermination libre de sa part, ou à des instances d'un tout autre genre que celles qui avoient eu lieu en effet.

Voilà les principaux faits sur lesquels on s'attendoit que Santhonax, de retour en France, donneroit des éclaircissemens.

On pensoit assez généralement qu'entre lui et Toussaint-Louverture il pouvoit y avoir quelque mal-entendu.

Au surplus, sur cela comme sur quelques autres articles, il étoit possible que Santhonax eût voulu simplement sonder et éprouver Toussaint-Louverture.

Il se pouvoit aussi que Santhonax, vraiment inquiet sur la liberté des colonies, crût que des mesures extraordinaires étoient indispensables pour maintenir la liberté, et pour empêcher, d'un autre côté, que les colonies elles-mêmes échappassent pour toujours à la France. Il étoit possible qu'il s'occupât à mûrir pour cela quelque projet, et que Toussaint l'eût jugé trop sévèrement sur

une première idée mal digérée, mal rendue, et peut-être plus mal comprise encore.

On espéroit que Santhonax donneroit sur cela des explications satisfaisantes; mais le parti qu'il a pris, a été de nier absolument les prétendues conférences secrètes entre Toussaint-Louverture et lui. Il a nié aussi que, pour le déterminer à partir pour la France, on ait usé envers lui d'aucune espèce de contrainte.

Cette dénégation pure et simple répand une grande obscurité sur toute cette affaire. On est d'autant plus incertain sur le jugement que l'on doit en porter, que le rapport même de Santhonax, pris isolément, n'est pas toujours bien conséquent ni bien clair.

Au reste, si, comme l'assure Santhonax, les conférences secrètes sont une fausseté, il se présente une question fort importante : c'est celle de

savoir si Toussaint lui-même est l'auteur de cette calomnie, ou si elle s'est répandue sans son aveu ?

Cette dernière opinion n'est guère soutenable ; car enfin Toussaint a avoué les écrits qui ont été imprimés au Cap sous son nom et sous ses yeux ; il avoue tout au moins les originaux qu'il a dû adresser au directoire exécutif.

Si, pour trancher la difficulté, on convenoit de prendre pour constantes toutes les assertions de Santhonax, on n'en seroit guère plus avancé ; car il semble, sur ce sujet, se contredire un peu lui-même. Il dit (page 23) que *Toussaint est parfaitement incapable de tenir le langage qu'on lui prête* ; et ces expressions annoncent clairement que Toussaint n'est pas le calomniateur.

Mais, à la page suivante, parlant toujours de Toussaint, il dit : *Où il a trompé le gouvernement par sa*

dernière accusation, en me chargeant d'un crime que je n'ai pas commis; ou bien ses lettres au ministre démontrent que, lorsqu'il les écrivoit, il étoit mon complice. Ici c'est bien Toussaint que Santhonax reconnoît pour son accusateur.

Si Toussaint, pour noircir Santhonax, a réellement supposé des confidences qui n'ont jamais eu lieu, il ne mérite point les ménagemens dont Santhonax use envers lui (p. 18). Non-seulement il dément les éloges que lui ont donnés à l'envi tant de voix, et celle de Santhonax lui-même; mais on ne peut s'empêcher de le regarder comme le plus fourbe et le plus scélérat des hommes.

Santhonax dit (page 17) : « Je suis » parti librement de Saint-Domingue, » le 7 fructidor dernier, pour me » rendre à mon poste au corps législatif..... Depuis neuf mois mon » départ avoit été ajourné, à cause » des

» des troubles du Sud et du Port-
» de-Paix. »

Mais il s'explique bien différemment (page 19, 20 et 21). Ces pages annoncent positivement qne Toussaint-Louverture et Raymond sesont déterminés à livrer Santhonax à Vaublanc et à Bourdon (de l'Oise); qu'une lettre a été concertée entre eux pour l'inviter à se rendre à son poste au corps législatif; que cette lettre avoit été faite avec de mauvaises intentions, qui n'ont point échappé aux officiers de la garnison du Cap, etc.

Non-seulement Santhonax avoit dit (page 17) qu'il étoit parti librement, mais il rend compte immédiatement après de ses motifs.

« La restauration du commerce et
» des cultures, la réédification de la
» ville du Cap, enfin la paix la plus
» profonde ayant succédé aux ora-
» ges, aux dévastations et aux dan-

» gers de toute espèce, je crus, *dit-*
» *il*, pouvoir songer à retourner en
» France. »

Mais (page 21) il motive ce même départ sur des considérations bien différentes.

« On alloit, *dit-il*, se porter contre
» lui (*Toussaint-Louverture*) aux
» dernières extrémités, lorsque, pour
» éviter l'effusion du sang, l'insur-
» rection de la plaine, l'incendie des
» propriétés et le massacre des pro-
» priétaires, j'annonçai à tous les
» fonctionnaires publics de la com-
» mune du Cap, que j'allois partir
» pour me rendre en France au
» corps législatif. »

Comment concilier ces derniers motifs avec les précédens ?

Santhonax annonce (page 18) la découverte « d'un complot tramé
» par des prêtres et des émigrés,
» et dont Toussaint - Louverture
» étoit l'instrument, pour se dé-

» faire de la commission du gouver-
» nement. »

On doit croire qu'il ne partira désormais qu'après avoir déjoué cet abominable complot.

On s'attend du moins qu'il aura pris le temps d'en bien approfondir le dangereux mystère.

On est tout surpris de voir qu'il n'est plus question du tout du complot, et que rien n'est changé au projet de départ.

« Le peuple, *dit il cependant*,
» (page 22) étoit consterné de mon
» départ ; on ne parloit que de s'y
» opposer. »

« La municipalité vint, environ-
» née du peuple, et en son nom, me
» déclarer que mon départ annoncé
» causoit les plus grands murmures ;
» que le mécontentement augmentoit
» à chaque instant, et que l'unique
» moyen pour moi de prévenir des
» malheurs, étoit de rester dans la

» colonie jusqu'à ce que les nou-
» velles d'Europe me permissent de
» la quitter sans danger pour la
» chose publique. »

Certes, de pareilles invitations étoient bien pressantes, et les motifs qu'elles faisoient valoir étoient bien déterminans.

On conçoit difficilement comment l'homme qui, par zèle pour la tranquillité de la colonie, ajournoit depuis neuf mois son départ, ne l'a pas différé encore dans des conjonctures aussi critiques.

Ce qui rend sur-tout bien douloureux l'état de perplexité dont on ne peut sortir en examinant toute cette affaire, c'est qu'on est presque forcé de reconnoître que, d'un côté ou de l'autre, il y a nécessairement plus que de l'erreur.

Je ne dis point que Santhonax soit coupable : je me réserve la consolation de penser que ses torts ne

sont qu'apparens. Santhonax n'oppose qu'un fait : c'est la lettre écrite par Toussaint - Louverture, le 13 pluviôse an 5, au ministre de la marine.

Dans le commencement de cette lettre, Toussaint parle collectivement des citoyens Santhonax et Raymond, et il dit : *N'allez pas croire..... que les citoyens Santhonax et Raymond trahissent les intérêts de la France!*

La suite de la lettre s'applique particulièrement à Santhonax, et Toussaint y demande, au nom de l'intérêt de la colonie, qu'au moins jusqu'à la paix, ce commissaire reste en place, et continue de résider à Saint-Domingue.

Comment, observe Santhonax, Toussaint a-t-il pu, le 13 pluviôse, parler ainsi d'un homme qui, en frimaire ou en nivôse, lui avoit, à ce qu'il dit, proposé l'indépendance?

Toussaint répondroit à cela, sans doute, que la lettre dont il est question avoit été écrite dans l'intervalle entre la première conférence et les suivantes, qui n'eurent lieu qu'en floréal et en fructidor.

Ce sont ces dernières seulement qui persuadèrent à Toussaint que Santhonax s'occupoit tout de bon du projet de rendre la colonie indépendante.

La première ouverture qui lui avoit été faite à cet égard, en frimaire ou en nivôse, n'avoit été regardée par lui que comme l'écart fugitif d'une imagination distraite, comme une sorte de rêve sans consistance et sans dessein.

Santhonax et lui s'étoient promis mutuellement, l'un, de n'y plus songer et de n'en plus parler; l'autre, d'observer sur ce qu'il venoit d'entendre le plus inviolable secret.

Toussaint regardoit comme non

avenue, une confidence qu'il croyoit devoir être sans suite, et sur laquelle il avoit promis de se taire.

Pouvoit-il, à l'époque que l'on cite, et dans de pareilles circonstances, laisser rien transpirer de cette aventure dans sa correspondance avec le ministre? Devoit-il afficher des soupçons qui, dans le fait, n'avoient encore aucune existence? Pouvoit-il, sans manquer à sa parole, ne pas continuer de s'exprimer sur le compte de Santhonax, de la même manière que par le passé?

On est forcé de reconnoître que Santhonax n'est pas bien conséquent à lui-même dans les reproches qu'il fait à Toussaint-Louverture.

Il dit (page 18) : « Je dois cette » justice à Toussaint-Louverture, » c'est que par lui-même il est in- » capable de concevoir de pareils » projets; et je sais, à n'en pouvoir

» douter, que s'il n'avoit pas été
» obsédé, travaillé au-delà de toute
» imagination, il n'eût jamais con-
» senti à se souiller du crime de
» rebellion. »

Rapprochons ces expressions de celles des pages 24 et 25.

« Certes, si quelqu'un pouvoit
» être soupçonné de favoriser le sys-
» tême d'indépendance, ce seroit
» sans doute celui dont la vie politique
» n'a été qu'une révolte continuelle
» contre la France. Toussaint-Lou-
» verture a été l'un des chefs de la
» Vendée de Saint-Domingue. Par
» l'impulsion de ces mêmes émigrés
» qui l'entourent aujourd'hui, il
» organisoit en 1791, la révolte des
» noirs et le massacre des blancs
» propriétaires. En 1793 et 94, il
» commandoit l'armée des brigands
» aux ordres du roi catholique, et
» il n'a passé au service des répu-
» blicains que lorsque les négo-

» ciations de paix lui ont appris
» que l'Espagne n'avoit plus besoin
» de lui. »

Il y a évidemment contradiction, il y a même incompatibilité entre les premières phrases que je viens de citer et les dernières (1).

Le tems et les événemens prononceront entre Santhonax, et Toussaint-Louverture, pour nous dispenser de faire des réflexions sur ces observations.

Cependant Toussaint-Louverture n'avoit pas eu l'approbation de tous les officiers généraux de l'armée. L'un d'eux, *Etienne Mentor*, alors adjudant-général, et depuis député de Saint-Domingue au conseil des cinq cents, eut le courage de s'élever avec force contre la mesure pro-

(1) Extrait de nouvelles Observations sur Saint-Domingue, par *Rallier*, ex-membre du conseil des anciens.

posée, et d'en présenter à ses camarades les terribles conséquences : il fit plus ; il rassembla les officiers qui lui étoient subordonnés et ceux qui partageoient son opinion, leur fit jurer attachement et fidélité à la république française, et mort contre tous ceux qui parleroient de se séparer de la mère-patrie.

Avant de continuer la narration des faits, nous croyons devoir faire une mention particulière de cet adjudant-général.

Etienne Mentor, de la classe des noirs libres, et propriétaire à Saint-Pierre de la Martinique, où il étoit né en 1771, avoit reçu de la nature tous les dons qui peuvent disposer à la constance et au courage dans les grandes vicissitudes de la vie ; et de l'éducation, tous les principes qui peuvent en embellir les instans paisibles. La révolution vint le plonger, comme tous les autres noirs,

dans l'alternative de sa défense ou de l'esclavage. Quand la liberté des noirs fut proclamée, il devint l'ami de la France, et il lui voua pour jamais attachement et fidélité. Elevé au grade de capitaine des chasseurs de la Guadaloupe, il combattit vaillamment contre les Anglais, auxquels il ne céda la batterie dont il avoit été chargé, que lorsqu'il vit tous les siens tués ou renversés à côté de lui. Fait prisonnier et déporté en Angleterre, il conçut et exécuta le projet, à la vue des côtes d'Ouessant, de s'emparer du bâtiment qui le conduisoit en Angleterre, et de le mener à Brest. Cette audacieuse entreprise le rendit à la liberté et à la France. Incorporé, à son arrivée, dans un bataillon, il fit une campagne dans la Vendée sous le général Westermann ; il fut ensuite appelé à Paris pour donner des renseignemens sur la prise de la Guadeloupe,

et nommé, en l'an 3, adjoint aux adjudans-généraux pour Saint-Domingue. Il arriva dans cette île après l'événement du 30 ventôse, qui avoit compromis la liberté et la vie du général Laveau; il devint le défenseur des agens du gouvernement français, et l'appui des Européens opprimés. Appelé auprès de Toussaint-Louverture, il mérita par ses talens militaires et par la considération qu'il avoit obtenue parmi les noirs, d'être admis dans la confiance intime de ce général, et d'être élevé au grade d'adjudant-général de l'armée de Saint-Domingue. C'est dans les relations qu'il eut alors avec Toussaint-Louverture, qu'il pénétra le secret de son ambition. Son courage à la dévoiler lui valut des fers; mais le peuple de Saint-Domingue ne tarda pas à le dédommager de cet outrage, en le nommant député au conseil des cinq cents. C'est là que

seul, ou presque seul contre les partisans nombreux de Toussaint-Louverture, il eut encore la force, en l'an 6, de dénoncer le projet d'indépendance du général de Saint-Domingue, et de signaler sa perfidie. Les soupçons de partialité et de vengeance que les amis de Toussaint-Louverture firent planer sur sa tête, ne le découragèrent pas; il en écrivit au directoire exécutif : plusieurs journaux devinrent les dépositaires de ses vives alarmes, et il ne cessa de les publier que lorsqu'il vit les préventions si fort armées contre lui, qu'il n'y avoit plus que du danger pour sa personne, sans aucune utilité pour la chose publique, à insister sur ses dénonciations. Cet officier noir fut exclu du corps legislatif au 18 brumaire. Parmi les traits qui caractérisent son cœur bon et humain, nous ne citerons que celui dont les journaux ont rendu compte en

nivôse an 9. Il était à Brest, sur la frégate *la Créole*, lorsqu'un matelot tomba à la mer et fut entraîné par les flots. Tandis que des spectateurs nombreux gémissoient sur son sort, Mentor n'écoutant que son courage, s'élança à la mer, et alla, au péril de sa vie, arracher le malheureux matelot à une perte certaine.

Sa démarche hardie autant qu'honorable, parvint à Toussaint-Louverture; sur-le-champ il le fit garder à vue, et un ordre signé de sa main fut donné pour l'arrêter. Christophe (1), un des agens de ses actes tyranniques, fut chargé de l'exécuter. Mentor fut arrêté pendant la nuit et conduit en prison.

Après cet acte de violence, Tous-

(1) L'un des affidés de Toussaint-Louverture, qui, lors de l'arrivée de la flotte française au Cap, mit le feu à cette ville, et se retira à la lueur de l'incendie.

saint rassembla de nouveau dans son gouvernement, tous les officiers qu'il savoit attachés à la France, et ceux dont il n'étoit pas assuré de l'entier dévouement : tous lui refusèrent leur assentiment pour le projet de renvoi de Santhonax. Dans la chaleur de la discussion, ils voulurent même l'arrêter. Tandis qu'ils délibéroient sur ce projet, la municipalité du Cap, les autorités constituées et le peuple firent éclater leur mécontentement. On touchoit au moment d'une insurrection générale, lorsque Toussaint-Louverture, informé de ce qui se passoit et effrayé du danger, se retira précipitamment *à la Petite-Anse*.

Voici l'adresse qu'il envoya, à ce qu'on prétend, au citoyen Santhonax, pour accélérer son départ, le 3 fructidor an 5.

Toussaint-Louverture, général en chef de Saint-Domingue, au citoyen Santhonax, représentant du peuple et commissaire délégué aux Iles sous le vent.

« Privés depuis long-tems des
» nouvelles du gouvernement fran-
» çais, ce long silence affecte les
» vrais amis de la république. Les
» ennemis de l'ordre et de la liberté
» cherchent à profiter de l'ignorance
» où nous sommes, pour faire circu-
» ler des nouvelles, dont le but est de
» jeter le trouble dans la colonie.

» Dans ces circonstances, il est
» nécessaire qu'un homme instruit
» des événemens, et qui a été le
» témoin des changemens qui ont
» produit sa restauration et sa tran-
» quillité, veuille bien se rendre
» auprès du directoire exécutif pour
» lui faire connoître la vérité.

» Nommé député de la colonie au
corps

» corps législatif, des circonstances
» impérieuses vous firent un devoir
» de rester quelque temps encore au
» milieu de nous : alors votre in-
» fluence étoit nécessaire ; des trou-
» bles nous avoient agités, il falloit
» les calmer. Aujourd'hui que l'or-
» dre, la paix, le zèle pour le réta-
» blissement des cultures, nos succès
» sur nos ennemis extérieurs et leur
» impuissance, vous permettent de
» vous rendre à vos fonctions, allez
» dire à la France ce que vous avez
» vu, les prodiges dont vous avez
» été témoin ; et soyez toujours le
» défenseur de la cause sacrée que
» vous avez embrassée, et dont nous
» sommes les éternels soldats.

» Salut et respect,

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE. »

Cette adresse fut présentée à la signature des officiers de la garnison du Cap ; ils refusèrent unanimement.

On jetoit les hauts cris contre Toussaint : comme on lui soupçonnoit de mauvaises intentions, on alloit se porter contre lui aux dernières extrémités, lorsque, pour éviter l'effusion du sang, l'insurrection de la plaine, l'incendie des propriétés et le massacre des propriétaires, Santhonax annonça à tous les fonctionnaires publics de la commune du Cap, qu'il alloit partir pour se rendre en France au corps législatif.

Cependant, ceux qui s'étoient emparés de l'esprit de Toussaint-Louverture, alarmés des effets de sa lettre, lui en dictèrent une seconde, interprétative de la première.

Toussaint Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, au citoyen Santhonax, représentant du peuple, commissaire délégué par le gouvernement aux Iles sous le vent.

« Citoyen commissaire,

» Le vœu du peuple de Saint-Do-
» mingue s'étoit fixé sur vous pour
» le représenter au corps législatif:
» dans la lettre que nous vous avons
» écrite, nous avons voulu joindre
» notre assentiment particulier à la
» volonté générale. Si les ennemis
» de la liberté s'obstinent encore à
» vous poursuivre, dites-leur que
» nous avons protesté de rendre leurs
» efforts impuissans, et que nos
» moyens sont notre courage, notre
» persévérance, notre amour du tra-
» vail et de l'ordre. C'est par nos
» vertus et notre attachement à la

» république, que nous répondrons
» à leurs calomnies ; et, d'après ce
» que vous avez vu dans la colonie,
» vous avez déjà senti qu'il vous étoit
» aussi facile de défendre notre cause,
» que de terrasser nos ennemis. »

Quoi qu'il en soit, ce chef de noirs entra en fureur d'avoir trouvé une pareille opposition. Déjà il rassembloit son armée, et l'exhortoit au carnage, quand Santhonax, dont la présence au Cap sembloit y conjurer tous les désastres, se décida à s'embarquer. Il partit de Saint-Domingue le 7 fructidor an 5; ses collègues avoient déjà quitté la colonie avant lui, à l'exception de *Raymond*, mulâtre entièrement dévoué à Toussaint, et auquel, pour conserver quelques apparences, il voulut bien confier l'administration de la colonie après le départ de Santhonax.

Prévoyant bientôt que le coup d'éclat qu'il venoit d'exécuter à l'égard

du commissaire français, produiroit une forte sensation à Paris, et que sa démarche, en dévoilant ses projets, ne le fît soupçonner de vouloir s'emparer du gouvernement de Saint-Domingue, il fit passer en France trois commissaires chargés d'accuser en son nom Santhonax, comme ayant voulu proclamer l'indépendance de Saint-Domingue, et se constituer le chef suprême de cette colonie.

Cette dénonciation fut accueillie et propagée comme un fait; Toussaint-Louverture triompha, et fut regardé comme le sauveur de la colonie.

Le directoire, pour lui donner des témoignages et des preuves de sa satisfaction et de sa reconnoissance, lui fit présent d'un habit richement brodé, d'un superbe sabre, et de plusieurs paires de pistolets de la manufacture de Versailles.

Toussaint-Louverture, après le départ de Santhonax, força, par

ses intrigues et ses violences, le commissaire Raymond à lui abandonner l'administration de la colonie. Cet agent, vendu au parti de Toussaint, dès qu'il se vit en place, voulut affecter l'indépendance ; il demanda compte des sommes qui devoient exister dans les caisses du gouvernement. Cette audace déplut au général en chef, qui appela sur ce commissaire l'animadversion de la troupe. La garnison du Cap qui n'avoit pas reçu de solde depuis le départ de Santhonax, se souleva : on dirigea son mécontentement et sa fureur contre le commissaire Raymond, qui, effrayé des dangers qu'il couroit, déposa dans les mains du général, les rênes d'une administration chancelante et trop dangereuse pour lui. Toussaint lui en sut gré ; et ce fut par le moyen de ce chef de noirs, qui voulut le récompenser de ce sacrifice, que le

commissaire Raymond fut nommé député au corps législatif, en l'an 6. Il le fit passer en France avec ce titre, se mettant peu en peine des résultats de sa nomination, pourvu qu'il pût se défaire d'un homme qui avoit prétendu lui résister.

Le directoire exécutif (1) feignit d'approuver la conduite de Toussaint-Louverture, et pourvut au remplacement de Santhonax. Le général Hédouville fut envoyé à sa place (2); c'étoit le seul homme peut-être capable de rétablir la tran-

---

(1) A cette époque, on chercha à expliquer la conduite du directoire; on crut voir qu'il n'avoit presqu'aucune donnée certaine sur les colonies. Il les faisoit gouverner comme il gouvernoit lui-même la France.

(2) Hédouville, général de division, dans tout le cours de la révolution, se distingua par la douceur de ses principes et une conduite irréprochable. C'est à lui qu'on doit en grande partie la pacification de la Vendée, où il se comporta en homme éclairé et véri-

quillité dans les colonies, d'y répandre les germes de la moralité, et d'y faire refleurir le commerce.

Hédouville, malgré ses intentions pacifiques, vit bientôt ses espérances s'évanouir. Il ignoroit alors qu'il avoit affaire à un homme fourbe, ambitieux, dissimulé, qui trahissoit la France et qui visoit à l'usurpation de l'autorité suprême.

A son arrivée au Cap, il ne trouva point Toussaint-Louverture; ce général étoit alors occupé à une opération militaire, dont les détails méritent d'être circonstanciés, non-seulement parce qu'ils sont liés avec la disgrace du général Hédouville, mais parce qu'ils mettent en évidence un nouveau trait remarquable de la perfidie de Toussaint-Louverture.

tablement philosophe, en contribuant à ramener au sein de la république, des hommes égarés par le fanatisme des prêtres et les suggestions des émigrés.

Ce chef de noirs cherchant tous les moyens de consommer sa trahison, voulut mettre dans ses intérêts les puissances ennemies de la France ; et on doit présumer que l'Angleterre fut celle dont il rechercha avec le plus de soin l'appui.

C'est dans ces circonstances que le général anglais *Mayland* proposa à Toussaint-Louverture l'évacuation de Saint-Marc, du Port-au-Prince, de Jérémie, du Môle et autres places dont l'Angleterre étoit encore en possession à Saint-Domingue.

Cette proposition ayant été communiquée au général Hédouville, en sa qualité d'agent direct de la république, il s'empressa de l'accepter, se réservant néanmoins de traiter avec les clauses et la dignité du gouvernement qu'il représentoit. Cette réserve effraya les émigrés colons qui se trouvoient dans les places occupées par les Anglais ; ils déchirèrent

publiquement les proclamations du commissaire français, firent rompre les préliminaires, en déclarant qu'ils ne vouloient reconnoître que Toussaint-Louverture, et qu'ils n'entendoient traiter qu'avec lui. En effet, la capitulation rédigée par le général Mayland et les colons fut consentie sans la participation du général Hédouville, entre Toussaint et le général anglais.

Comment les Anglais oublièrent-ils, dans cette occasion, la trahison infâme dont Toussaint-Louverture s'étoit rendu coupable à leur égard en 1795, six ou sept mois après le massacre des Espagnols à la Marmelade, et sa rentrée sous les drapeaux de la république? Ce trait, peu connu, mérite d'être raconté. Le *sieur Thomas Brisbanne*, major des troupes anglaises, occupoit à cette époque la ville de Saint-Marc et ses dépendances : Toussaint-Louverture, qui

avoit alors le plus grand intérêt d'inspirer quelque confiance au général Laveau, et de ramener la considération sur lui par un coup d'éclat, résolut de s'emparer de cette place par un stratagême. En conséquence, il fit dire au général anglais que, *dégoûté de servir la république, et desirant passer sous les drapeaux de l'Angleterre, il étoit prêt à lui livrer les Gonaïves, les Verettes et autres places qui étoient sous ses ordres, s'il vouloit lui accorder un rendez-vous au point de l'Ester.* Le crédule Brisbanne s'étoit déjà mis en marche pour se rendre au lieu indiqué, lorsque quelqu'un lui fit heureusement observer qu'il avoit affaire à un homme sans foi, vieilli dans la perfidie, et qui se faisoit un jeu de violer les promesses les plus sacrées. Ces observations le firent revenir sur ses pas. Cependant, pour ne pas manquer une occasion favorable, si

Toussaint-Louverture étoit sincère dans ses propositions, il crut devoir envoyer à sa place un nommé *Gauthier*, émigré français, commandant en second à Saint-Marc. A son arrivée, Toussaint-Louverture, furieux d'avoir manqué sa proie, le fit arrêter et conduire au port de Paix, où il fut fusillé, premièrement comme émigré, et en second lieu, comme ayant voulu corrompre le vertueux général Toussaint-Louverture !!!

Les actes de trahison et de perfidie ne coûtoient rien à Toussaint-Louverture. Immédiatement après la capitulation dont nous venons de parler, il se rendit au Môle; il fit une entrée dont la pompe étoit une dérision de la part de ceux qui avoient tant de sujets de le mépriser (1):

---

(1) Quand il se rendit la première fois au Cap, on le vit précédé de ses écuyers et accompagné de 20 dragons, dont les casques

il fut reçu à la principale porte sous un dais, et conduit au milieu des acclamations et au bruit du canon, jusqu'au gouvernement. Un repas magnifique lui fut servi; les troupes Anglaises manœuvrèrent ensuite en sa présence, et le général Mayland lui fit présent, au nom du roi d'Angleterre, d'une pièce de canon de bronze.

Une pareille démarche de la part de Toussaint-Louverture, excita les murmures des véritables partisans de la France. Ils se plaignirent assez hautement de l'outrage fait à la république, dans la personne de son agent. Pour faire cesser leurs plaintes et pour avoir en même tems un prétexte de renvoyer le général Hédou-

---

ornés de crins couleur de pourpre, étoient revêtus de lames d'argent. Il ne faisoit jamais un pas sans être environné de tout cet appareil éclatant.

ville en Europe, Toussaint-Louverture résolut de calomnier ses intentions, de le faire passer comme un ennemi secret des noirs, dont le but étoit de les replonger dans l'esclavage. Pour avoir un motif qui pût appuyer ses perfides intentions, il fit adopter par les commissaires français un réglement sur la culture, dont il avoit lui-même rédigé les bases.

Aussitôt que ce réglement fut publié, l es ennemis du commissaire français, et les agens stipendiés de Toussaint-Louverture crièrent à la tyrannie et à la violation de tous les droits naturels de l'homme; l'acte réglementaire fut représenté comme un acte attentatoire à la liberté des noirs: des propos et des murmures on en vint aux menaces, et la vie du général Hédouville fut en danger. Deux de ses aides-de-camp furent massacrés près de la ville de

Saint-Marc, au moment où ils revenoient d'une mission officielle aux Cayes, pour se rendre au Cap.

Le général Hédouville, dans l'impuissance de faire le bien, et dont la vie étoit ouvertement menacée, ainsi que tous les blancs de la colonie, contre lesquels Toussaint-Louverture s'avançoit à la tête de son armée, prit la résolution de repasser en France, en nivôse an 7, après trois mois de résidence au Cap.

Le directoire français eût dû penser, d'après le retour du général Hédouville, que Toussaint-Louverture trahissoit les intérêts du gouvernement français; mais, soit ignorance des faits, soit prévention, soit enfin tout autre motif, ni l'intégrité du général Hédouville, ni ses plaintes motivées ne purent dessiller les yeux des directeurs.

Toussaint-Louverture envoya sur les traces d'Hédouville un de ses

stipendiés (1), qui osa accuser avec impudeur le commissaire français d'avoir voulu attenter à la liberté des noirs, d'être un ambitieux, et d'avoir dilapidé les fonds publics ; le gouvernement le crut, ou feignit de le croire : il auroit dû rejeter des inculpations aussi absurdes, et savoir faire une distinction entre un citoyen vertueux, connu par sa moralité, et qui avoit rendu de grands services à la chose publique, et un homme sur lequel il n'avoit que des renseignemens très-douteux. Le général Hédouville fut disgracié, et Toussaint-Louverture fut regardé encore une seconde fois comme le sauveur de la colonie.

Cependant, le général Hédouville avoit laissé en partant de nombreux partisans de ses opérations, et qui avoient osé défendre ses intérêts et

(1) Le colonel *Vincent*.

s'étoient opposés aux violences de Toussaint-Louverture. Le départ du commissaire français ouvrit la carrière aux vengeances de ce chef de noirs, et rien n'arrêtant plus le cours de ses fureurs, il résolut de les immoler à ses ressentimens. La plupart furent arrêtés, jetés dans les fers, et bientôt après fusillés, comme partisans de la France (1). D'autres furent noyés pendant la nuit dans la rade de Saint-Marc. Parmi ces derniers on compte *Noël Léveillé*, colonel du 3e. régiment. Cet officier distingué, aussi recommandable par ses talens militaires que par son atta-

---

(1) Parmi ces victimes, on compte,

1°. *Barthélemi du Limbé*, chef de brigade.

2°. *Pierre Michel*, général de brigade.

3°. *Moline*, *Edouard Collot*.

4°. *Pierre Paul*, juge au tribunal criminel.

5°. Et *Christophe Mornai*, chef de brigade.

chement à la France, emporta avec lui les regrets de ses soldats dont il étoit l'idole. Son régiment, qui avoit murmuré de cet acte arbitraire, fut renvoyé au Môle et bientôt après licencié.

Ces vengeances affreuses de Toussaint-Louverture déterminèrent plusieurs colons à abandonner leurs familles et leurs propriétés, plutôt que de s'exposer à devenir les objets de sa fureur.

Toussaint-Louverture cependant suivoit ses projets ambitieux; tous les amis de la France étoient livrés à la mort, tandis qu'il cherchoit à se lier avec les puissances qui faisoient la guerre à la république, et à s'en faire un appui. Si l'on en juge par un paragraphe inséré dans le *Morning Chronicle*, sous la date du 18 thermidor an 7, ses négociations à Londres n'étoient pas sans effet. Voici ce qu'on y lit :

« Samedi dernier, dit ce journal,
» 27 juillet, le général *Mayland*
» arriva dans la dernière flotte de
» la Jamaïque. Nous apprenons à
» nos lecteurs que cet officier distin-
» gué a parfaitement réussi dans sa
» négociation avec Toussaint-Lou-
» verture..... Il a mis nos relations
» commerciales avec cette colonie
» sur un pied qui nous assure tous
» les avantages commerciaux que
» nous sommes en droit d'en atten-
» dre, et cela, sans compromettre en
» rien la sûreté de nos colonies (1). »

Au général *Hédouville* succéda Roume, qui résidoit à Santo-Do-

---

(1) En mettant sous les yeux de nos lecteurs ce paragraphe, nous ne prétendons point montrer l'Angleterre sous un jour odieux; toute puissance en guerre avec une autre, a le droit, selon les publicistes, de chercher ses avantages par-tout où elle peut les trouver, mais de développer la perfidie de Toussaint-Louverture, qui, tandis qu'il

mingo, en qualité d'agent de la république française, et qui reçut ordre du directoire de se rendre au Cap, et d'y prendre les rênes de l'administration générale.

Ce nouvel agent fut assez tranquille pendant les premiers mois de son administration. Toussaint-Louverture, loin de contrarier son installation, la favorisa de tout son pouvoir. Son but, en agissant de la sorte, fut d'employer son intervention et de s'étayer de son autorité dans la guerre qu'il avoit déclarée au mulâtre Rigaud, général du Sud (1).

On sait quels furent les désastres

---

entretenoit, par ses agens, le gouvernement français dans la plus parfaite sécurité, entamoit des négociations auprès des ennemis de la France pour leur livrer la colonie.

(1) Jamais homme ne fut plus calomnié qu'André Rigaud. L'événement apprend aujourd'hui que ce général de brigade avoit prévu presque tous les desseins de Toussaint-

que produisit la guerre intestine qui s'éleva entre ces deux chefs, désastres dont Saint-Domingue se ressentira encore long-tems. Ces deux généraux se baignèrent alternativement dans le sang de leurs concitoyens. C'est pendant cette guerre atroce que Toussaint-Louverture fit massacrer les deux tiers de la population de Saint-Domingue, et au Cap, tous les noirs propriétaires, désignés sous le titre de la faction française.

André Rigaud, vaincu, se sauva de la colonie avec sa famille, et se rendit en France. Son départ forcé livra à la vengeance de Toussaint-Louverture ses plus intimes amis, qui furent fusillés impitoyablement par ordre de ce chef de noirs, malgré les pro-

Louverture. Voyez les Mémoires apologétiques de sa conduite, dans lesquels on obtiendra de grands éclaircissemens sur les affaires de la colonie.

messes qu'il avoit faites de pardonner à ceux qui prendroient le parti de se livrer à sa clémence.

Toussaint-Louverture, débarrassé d'un rival dangereux qui pouvoit nuire à ses projets, tourna ses intrigues du côté du commissaire Roume. A la suite d'une insurrection fomentée à dessein, ce commissaire, contre la violation du droit des gens, fut arrêté par le général de brigade *Moyse*, neveu de Toussaint-Louverture, et conduit au fort Bréda, où il resta pendant neuf jours exposé aux plus grands outrages et aux plus cruelles avanies.

L'intention de Toussaint-Louverture étoit de lasser le courage du commissaire Roume, et de le forcer au sacrifice qu'il se proposoit d'exiger de lui.

Après neuf jours de souffrances et d'alarmes, le général de brigade Moyse se présenta à lui, et le som-

ma de lui donner son consentement par écrit, pour la possession de la partie des colonies espagnoles, qui avoient été cédées à la France par le traité de paix conclu entre la république française et sa majesté catholique le roi d'Espagne.

Le commissaire Roume, fidèle à son devoir, répondit qu'il ne pouvoit acquiescer à une pareille demande. On menaça de le fusiller avec sa femme et ses enfans : ces menaces ne purent l'intimider. Après avoir employé tous les moyens pour vaincre sa résistance, on le menaça de faire massacrer tous les blancs de la colonie.

Tant que le danger ne plana que sur sa tête et celle de sa femme et de ses enfans, Roume opposa une résistance glorieuse; mais lorsqu'il vit qu'il alloit s'étendre sur les blancs de la colonie, sa fermeté l'abandonna, et il promit tout ce qu'on desiroit de

lui. Il écrivit sous le couteau de Toussaint-Louverture, à dom *Joachim Garcia*, à Santo-Domingo, pour l'inviter à livrer la partie espagnole comprise dans le traité de paix, au général en chef des armées de Saint-Domingue, ou à sa première réquisition. Dom Joachim Garcia protesta d'abord contre cette invitation du commissaire français; mais sur la menace d'invasion par Toussaint-Louverture, il chercha à traîner l'affaire en longueur, afin de pouvoir prévenir son gouvernement. En conséquence, il demanda trois mois pour évacuer le partie espagnole dont il s'agissoit. Toussaint-Louverture lui accorda ce délai; mais ce n'étoit qu'une feinte; tandis que dom *Joachim Garcia*, se reposant sur sa promesse, attendait la réponse de son gouvernement, Toussaint-Louverture fit avancer 10,000 hommes sur Santo-Domingo pour s'en emparer.

Les

Les Espagnols qui n'avoient pas assez de forces pour résister, évacuèrent Santo-Domingo, et se retirèrent dans les îles de Cuba et de Porto-Ricco.

Toussaint-Louverture, en possession de la partie espagnole qu'il convoitoit, arracha Roume de son gouvernement, et le fit conduire dans une petite ville de l'intérieur, au *Dondon*, où il resta dans les fers près de sept mois. Rendu à la liberté, depuis la nouvelle connue à Saint-Domingue d'une expédition contre cette île, il s'est retiré aux Etats-Unis d'Amérique, en attendant l'instant favorable de se rendre en France.

Toussaint-Louverture, croyant ne plus avoir rien à redouter, s'empara de tous les pouvoirs, et commença à y exercer les actes d'un souverain.

Après avoir calmé des troubles arrivés dans la partie du nord, où

plus de 600 blancs furent massacrés ; il fit fusiller le général Moyse, qui avoit fomenté ces troubles.

Sa puissance s'accroissant de jour en jour, il résolut de rendre la colonie indépendante de la métropole, et de lui dicter des lois, en s'en constituant le chef suprême. Une constitution fut faite à la hâte, sanctionnée et proclamée par lui.

Le 5 frimaire, il fit distribuer la proclation suivante, dans laquelle, après avoit fait l'énumération de tous les prétendus services qu'il avoit rendus à la république française, il exhorta *les enfans à honorer leurs pères et mères*. Cette pièce, qui a plutôt l'air d'un sermon que d'une proclamation, est assez curieuse pour être rapportée ici.

« Depuis la révolution, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour ramener le bonheur dans mon pays, pour assurer la liberté de mes conci-

toyens. Forcé de combattre les ennemis intérieurs et extérieurs de la république française, j'ai fait la guerre avec courage, honneur et loyauté. Avec mes plus grands ennemis, je ne me suis jamais écarté des règles de la justice; et si j'ai employé tous les moyens qui étoient en mon pouvoir pour les vaincre, j'ai cherché, autant qu'il étoit en moi, à adoucir les horreurs de la guerre, à épargner le sang des hommes. J'ai toujours eu pour principe le pardon des offenses, pour premier sentiment l'humanité; et souvent, après la victoire, j'ai accueilli comme des amis et des frères ceux qui, la veille, étoient sous des drapeaux ennemis. Par l'oubli des erreurs et des fautes, j'ai voulu faire aimer la cause légitime et sacrée de la liberté, même à ses plus ardens adversaires.

» A mes frères d'armes, généraux et officiers, je leur ai constamment

rappelé que les grades auxquels ils étoient élevés, ne devoient être que la récompense de l'honneur, de la bravoure et d'une conduite privée irréprochable; que plus ils étoient au-dessus de leurs concitoyens, plus toutes leurs actions et toutes leurs paroles devoient être mesurées et irréprochables; que le scandale des hommes publics avoit des conséquences encore plus funestes pour la société, que celui des simples citoyens; que les grades et les fonctions dont ils étoient revêtus, ne leur étoient pas donnés pour servir uniquement à leur fortune ou à leur ambition, mais que ces institutions nécessaires avoient pour cause et pour but le bien général; qu'elles imposoient des devoirs qu'il falloit d'abord remplir avant de songer à soi; que l'impartialité et l'équité devoient dicter toutes leurs décisions; l'amour de l'ordre, la pros-

périté de la colonie, la répression de tous les vices, exciter sans cesse leur activité, leur surveillance et leur zèle.

» J'ai toujours et énergiquement recommandé à tous les militaires la subordination, la discipline et l'obéissance, sans lesquelles il ne peut exister d'armée. Elle est créée pour protéger la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, et tous ceux qui la composent ne doivent jamais perdre de vue l'objet de son honorable destination. C'est aux officiers à donner à leurs soldats, avec de bonnes leçons, de bons exemples. Chaque capitaine doit avoir la noble émulation d'avoir sa compagnie la mieux disciplinée, la plus proprement tenue, la mieux exercée; il doit penser que les écarts de ses soldats rejaillissent sur lui, et se croire avili par les fautes de ceux qu'il commande. Les mêmes senti-

mens doivent animer à un plus haut degré encore les chefs de bataillon pour leurs bataillons, et les chefs de brigade pour leurs brigades. Ils doivent les regarder comme leurs propres familles, quand les individus qui les composent remplissent bien leurs devoirs, et se montrer en chef rigides lorsqu'ils s'en écartent.

» Tel est le langage que j'ai tenu au général Moyse depuis dix ans, dans toutes mes conversations particulières, que je lui ai répété mille fois en présence de ses camarades, en présence des généraux, que je lui ai renouvelé dans ma correspondance; tels sont les principes et les sentimens consignés dans mille de mes lettres. Dans toutes les occasions j'ai cherché à lui expliquer les saintes maximes de notre religion, à lui prouver que l'homme n'est rien sans la puissance et la volonté de Dieu; que les de-

voirs d'un chrétien qui a reçu le baptême, ne devoient jamais être négligés ; que, lorsqu'un homme brave la providence, il doit s'attendre à une fin terrible. Que n'ai-je pas fait pour le ramener à la vertu, à l'équité, à la bienfaisance, pour changer ses inclinations vicieuses, pour l'empêcher de se précipiter dans l'abîme? Dieu seul le sait. Au lieu d'écouter les conseils d'un père, d'obéir aux ordres d'un chef dévoué au bonheur de la colonie, il n'a voulu se laisser guider que par ses passions, ne suivre que ses funestes penchans; il a péri misérablement ! Tel est le sort réservé à tous ceux qui voudront l'imiter. La justice du ciel est lente, mais elle est infaillible, et tôt ou tard elle frappe les méchans et les écrase comme la foudre.

» La cruelle expérience que je viens de faire, ne sera pas inutile pour

moi; et d'après l'inconduite du général Moyse, il ne sera plus nommé de général divisionnaire, jusqu'à de nouveaux ordres du gouvernement français. Le général Dessalines, néanmoins, à cause des services qu'il a rendus, conservera son grade de général divisionnaire.

» Dans une de mes proclamations, à l'époque de la guerre du Sud, j'avois tracé les devoirs des pères et mères envers leurs enfans, l'obligation où ils étoient de les élever dans l'amour et la crainte de Dieu, ayant toujours regardé la religion comme la base de toutes les vertus, et le fondement du bonheur des sociétés. En effet, quels sont ceux qui, depuis la révolution, ont causé les plus grands malheurs de la colonie? N'ont-ils pas été tous des hommes sans religion et sans mœurs? Celui qui méprise Dieu et ses divins préceptes, qui ne chérit pas ses premiers parens, aimera-t-il ses semblables?

blables ? *Pères et mères honoreras, afin que tu vives longuement*, est un des premiers commandemens de Dieu. Un enfant qui ne respecte pas son père et sa mère, écoutera-t-il les bons conseils de ceux qui lui sont étrangers ? Obéira-t-il aux lois de la société, celui qui a foulé aux pieds la plus sainte et la plus douce loi de la nature ? Et cependant avec quelle négligence les pères et les mères élèvent-ils leurs enfans, sur-tout dans les villes ! Au lieu de les instruire de leur religion, d'exiger d'eux le respect et l'obéissance qui leur sont dus, de leur donner des idées conformes à leur état; au lieu de leur apprendre à aimer le travail, ils les laissent dans l'oisiveté et dans l'ignorance de leurs premiers devoirs ; ils semblent mépriser eux-mêmes et leur inspirer le mépris pour la culture, le premier, le plus honorable et le plus utile de tous les

états. A peine sont-ils nés, on voit les mêmes enfans avec des bijoux et des pendans d'oreilles, couverts de haillons, salement tenus, blesser par leur nudité les yeux de la décence. Ils arrivent ainsi à l'âge de douze ans sans principes de morale, sans métier, avec le goût du luxe et de la paresse pour toute éducation. Et comme les mauvaises impressions sont difficiles à corriger, à coup sûr, voilà de mauvais citoyens, des vagabonds et des voleurs; et si ce sont des filles, voilà des prostituées, toujours prêts les uns et les autres à suivre les impulsions du premier conspirateur qui prêchera le désordre, l'assassinat et le pillage. C'est sur des pères et mères aussi vils, sur des élèves aussi dangereux, que les magistrats du peuple, que les commandans militaires doivent avoir sans cesse les yeux ouverts, que la main de la justice doit toujours être étendue. »

Le premier consul, avant d'employer la force, a tenté de le rappeler à ses devoirs et aux intérêts de la mère-patrie. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il résolut l'expédition de Saint-Domingue. Les vaisseaux destinés à cette expédition lui portoient ses deux enfans, et le titre de lieutenant-général du capitaine-général de la flotte. Mais ni les sentimens de la nature, ni la clémence du gouvernement n'ont pu le ramener. Il paroît que son parti étoit pris, si l'on en juge par la lettre suivante :

Toussaint-Louverture, gouverneur de Saint-Domingue, au citoyen Simon Baptiste, fils, au haut du Cap.

Santo-Domingo, le 7 pluviôse an 10.

» J'ai reçu, citoyen, la lettre que
» vous m'avez écrite le 22 expiré. Je
» suis trop loin pour m'occuper de

» ce que je vous ai promis. Songez à » prier Dieu pour moi, plutôt qu'à » penser au cheval et au chapeau » que vous deviez recevoir de moi. »

» Salut et amitié.

» *Signé*, Toussaint-Louverture. »

Cependant la flotte française, aux ordres de l'amiral de Villaret, portant les troupes de débarquement commandées par le capitaine-général Leclerc, avoit reconnu, le 9 pluviôse, le cap Semana, où les escadres parties de Brest, l'Orient et Rochefort, s'étoient réunies.

Le 12, le contre-amiral Latouche, ayant à bord de son escadre une division de l'armée sous les ordres du général Boudet, se dirigea sur le port Républicain, chargé d'occuper la partie du Sud.

Le 14, le capitaine de vaisseau Magon, ayant à bord de sa division le général Rochambeau avec un corps de troupes, se dirigea sur le

fort de la Liberté : le calme l'empêcha d'entrer dans le port.

Le 15, à 7 heures du matin, il opéra son débarquement à la Melonière ; six cents hommes étoient à peine rangés en bataille sur le rivage, qu'une nuée de noirs fond sur eux en leur criant qu'ils ne vouloient point de blancs. En vain on leur fit des signes de fraternité ; il fallut marcher à eux. Ils furent bientôt dispersés et culbutés.

Le général Brunet, qui commandoit l'avant-garde, entre avec les fuyards au fort de l'Anse et de la Bouque, les enlève de vive force, après une résistance assez vive. Au même moment le capitaine de vaisseau Magon entre dans la rade ; il est reçu à coups de canon par le fort ; il s'embosse avec deux vaisseaux à portée de fusil, met en fuite les noirs ; nos troupes se jettent dans des canots et entrent par des embrasures.

On trouva au fort de la Liberté et dans les places voisines, près de cent cinquante pièces de canon. On a trouvé dans les papiers du commandant de la place, l'ordre de Toussaint de couler bas les vaisseaux qui se présenteroient, et de tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Le 14, à deux heures après midi, le général en chef arriva, avec l'amiral et le gros de l'armée, devant le fort Piccolet. Deux frégates portèrent la proclamation du premier consul. Un cutter s'approcha de la batterie de Piccolet. Arrivé à portée du canon, il essuya tout le feu de la batterie; mais il continua sa marche et mouilla dans la rade.

A trois heures, l'homme de couleur Sangos, faisant les fonctions de capitaine du port du Cap, arriva à bord de l'amiral. Il déclara que le général Christophe avoit envoyé un courrier à Toussaint pour demander

des ordres, et que, jusqu'à sa réponse, il recevroit l'escadre à coups de canon, et incendieroit la ville, en massacrant les blancs.

Une députation de la municipalité du Cap vint, sur ces entrefaites, conjurer le général en chef de prendre en considération la malheureuse position des habitans de cette ville. Il fut facile de comprendre, par les renseignemens qu'on eut, que le sort en étoit jeté, que ces misérables avoient pris leur parti, qu'ils vouloient gagner du temps, mais que tout ne se décideroit que par l'épée. Le général prit le parti de dérober sa marche à l'ennemi, et pour cela, de débarquer à plusieurs lieues du Cap, et de se porter sur les mornes derrière la ville, dans le temps que le général Rochambeau se porteroit sur les mornes de Sainte-Suzanne, du Dondon et de la Grande-Rivière.

A trois heures après midi, le général

en chef arriva au port Margot ; le débarquement s'opéra sous le feu d'une batterie ennemie, mais sans perte de notre part. Le général s'étant mis en marche, trouva toutes les habitations désertes. On avoit fait accroire aux cultivateurs les bruits les plus absurdes ; on leur avoit dit que l'escadre étoit composée d'Espagnols et d'Anglais, qui venoient conquérir l'île et les passer au fil de l'épée.

Le général arriva avec l'avant-garde au haut du Cap, pour faire cesser la fusillade engagée entre les troupes débarquées de l'escadre et les noirs. Les brigands avoient mis le feu au Cap ; le général Christophe en avoit donné l'ordre. Tous les efforts réunis de l'escadre ont eu quelque résultat, et ont fait cesser l'incendie. Le général s'occupa sur-le-champ à réorganiser et à rétablir l'ordre.

On trouva au Cap une grande quantité de canons et de munitions de guerre. Les fusils, les canons et la poudre ont été fournis par les Etats-Unis. Il apprit que depuis un mois Toussaint-Louverture faisoit les plus grands efforts pour s'opposer à notre débarquement ; que sa véritable force ne consistoit qu'en dix demi-brigades, chacune de onze à douze cents hommes, et un corps de douze à quinze cents chevaux, mais qu'il ne calculoit l'arrivée de l'escadre qu'au plutôt dans trois mois; que cette prompte arrivée déconcerte tous ses plans et toutes ses mesures.

« N'ayant pu prévenir l'incendie du Cap, dit le capitaine-général Leclerc, j'ai sauvé les campagnes. La plaine du Nord, les quartiers du Limbé et de l'Acul, et tout ce qui est situé entre la rivière des Massacres jusqu'au-delà du Limbé, sont intacts.

Les habitans qui avoient été emmenés par Christophe, sont de retour. Toutes les fois que je parcours la ville et les environs, je les vois rians, malgré leurs pertes immenses. Ils ne les calculent plus, parce qu'ils se voient enfin pour jamais délivrés de l'horrible tyrannie de ces barbares et féroces Africains....Malgré l'atrocité de la conduite de Toussaint, je n'ai pas voulu m'éloigner des instructions générales du premier consul. Je viens de lui envoyer ses enfans, avec la lettre de ce premier magistrat de la république. Je lui ai fait connoître que je prendrai encore sur moi de le recevoir à soumission.

» Je ne saurois trop me louer de la conduite du général Villaret. C'est à son expérience que nous devons de n'avoir essuyé aucune avarie dans les plus gros tems. Il n'est animé que par une seule et unique pensée, la réussite de notre expédition, qui doit arracher

à l'influence des féroces Africains cette colonie, le fruit de deux cents ans de travaux et de prospérité, qui sera long-tems pour les peuples une leçon frappante du danger des abstractions et des vaines théories en matière de gouvernement. L'escadre espagnole nous a servis avec un zèle qui mérite à l'amiral Gravina une reconnoissance spéciale du premier consul. J'ai à me plaindre amèrement de l'arme du génie; je n'ai pas un seul officier supérieur. »

Le premier Consul aux habitans de Saint-Domingue.

Paris, le 17 brumaire an 10.

« Habitans de Saint-Domingue, quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous égaux devant Dieu et devant la république.

» La France a été, comme Saint-

Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère : mais tout a changé; tous les peuples ont embrassé les Français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères. Venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

» Le gouvernement vous envoie le capitaine-général Leclerc; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la république. Si on vous dit : *Ces forces sont destinées pour vous ravir votre liberté;* répondez : *La république ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.*

» Ralliez-vous autour du capitaine-général; il vous rapporte l'abondance et la paix; ralliez-vous tous autour de lui : qui osera se séparer du capi-

taine-général, sera un traître à la patrie, et la colère de la république le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

» *Le premier Consul,*

» *Signé*, BONAPARTE. »

Au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

» La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine-général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans

ces circonstances que nous nous plaisons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites. Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnoître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talens et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte du Dieu de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en réunissant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple fran-

çais, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion. Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût ni vous secourir, ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourroient ne pas l'être; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation, qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus et par les talens et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire seroit inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous. Elle vous feroit perdre vos droits nombreux à la reconnoissance et aux bienfaits de la république, et creuseroit sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourroit contribuer au

malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rebellion.

» Nous avons fait connoître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens qui nous animoient. Nous vous les renvoyons.

» Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talens le capitaine-général. Que pourrez-vous desirer ? La liberté des noirs ? vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avoient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune et les honneurs qui vous attendent.

» Faites

» Faites connoître au peuple de Saint-Domingue, que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur, a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions, étoient le produit des factions qui elles-mêmes déchiroient la patrie; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites-leur que si la liberté est pour eux le premier des biens, ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement et au capitaine-général qui en est le délégué, seroit un crime contre la souveraineté nationale, qui éclipseroit leurs services et rendroit Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse, où

des pères et des enfans s'entr'égorgeroient.

» Et vous, général, songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires, vous êtes aussi devant Dieu et nous, le principal responsable de leur conduite.

» S'il étoit des malveillans qui dissent aux individus qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant les tems d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance, et que nous ne rechercherons le passé que pour connoître les traits qui les auroient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Anglais et les Espagnols, qui ont été nos ennemis.

» Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.

» *Le premier Consul,*

» *Signé*, BONAPARTE. »

Paris, le 27 brumaire an 10.

L'amiral Villaret, au ministre de la marine et des colonies.

A bord du vaisseau amiral l'*Océan*, en rade du Cap-Français, le 21 pluviôse an 10.

« Citoyen ministre, je m'empresse de vous rendre compte des opérations de l'armée navale de la république, depuis son départ de Brest jusqu'à ce jour, et je vous prie de mettre ce tableau sous les yeux du premier consul.

» Vous savez que les vents opiniâtrément contraires ont reculé jusqu'au 23 frimaire le départ de l'armée.

» Le 25 au matin, je ralliai sous Belle-Isle la division de l'Orient, et n'apercevant point, à ce premier rendez vous, la division de Rochefort, je poussai jusqu'à l'Isle-Dieu, dans l'espérance de la découvrir. J'ai ainsi littéralement rempli vos instructions, citoyen ministre, et le tems ne permettant pas de prolonger ma croisière dangereuse, je fis voile pour me rendre à la hauteur du Cap-Finistère. Des vents violens, une mer très-dure et des brumes continuelles séparèrent, pendant cette traversée, plusieurs bâtimens de l'escadre, et causèrent des avaries assez considérables à quelques vaisseaux. Le 5 nivôse, le *Neptune*, commandé par le général Gravina, quitta l'armée pour aller se réparer au Ferrol.

» Le 7, je fus forcé de permettre au vaisseau le *Duquesne* d'aller relâcher au premier port, et de le faire accompagner par la *Cornélie*. (Ces

deux bâtimens n'ont pas encore rejoint, quoique j'eusse ordonné à la frégate de ne pas séjourner plus de vingt-quatre heures dans le port où elle aborderoit).

» Je conservois une foible espérance de trouver le contre-amiral Latouche aux îles Canaries : j'ai appris en effet que ce général s'y étoit rendu directement de Rochefort, et y avoit attendu l'armée pendant quelques jours. Je reconnus l'île de Palme le 15 nivôse, sans y rallier aucun bâtiment, et je fis route sans délai pour conduire l'armée à sa destination.

» Ces contre-tems, également au-dessus de la force et de la prudence, n'ont pas empêché l'armée d'être rendue au cap Semana le 7 pluviôse au matin, quarante-six jours après son départ de Brest. J'ai rejoint dans la même matinée l'amiral Gravina, l'escadre de Rochefort et tous les bâtimens espagnols et français qui

avoient été séparés de l'armée, à l'exception du *Duquesne*, de la *Cornélie*, du *Rhinocéros* et de deux aviso qui ont été forcés de relâcher, les premiers à la Corogne, et le dernier à Saint-Ander.

» Le 10 pluviôse, la frégate la *Sirène*, que j'avois expédiée à la Guadeloupe, m'apporta le détail des événemens arrivés dans cette colonie. Cette nouvelle et des avis indirects sur les mouvemens qui ont agité toutes les Antilles à la même époque, nous inspirèrent une juste méfiance sur l'accueil qui nous étoit réservé. Nous jugeâmes qu'il n'y avoit pas un instant à perdre pour étouffer ou prévenir une conspiration générale. En conséquence, le général Leclerc me demanda le même jour à expédier pour Santo-Domingo le général Kerversean avec sa division, et le reste de l'armée continua sa route.

» Cependant il étoit encore douteux pour les agens du gouvernement, s'ils alloient trouver à Saint-Domingue, dans l'homme qui, depuis plusieurs années, s'étoit emparé de tous les pouvoirs, un Français fidèle ou un Africain révolté. Toussaint-Louverture avoit-il conservé la colonie pour la métropole ou pour ses ennemis ? Prendroit-il le parti de seconder les intentions généreuses du premier consul, et de mériter une grande récompense nationale, ou celui d'allumer la guerre civile pour assouvir une ambition aussi cruelle que démesurée ? Vous savez mieux que personne, citoyen ministre, que le gouvernement partageoit à cet égard notre incertitude, puisque nous avions ordre d'être également préparés à la guerre et à la paix.

» Nos mesures furent concertées d'après ces deux suppositions éga-

lement possibles, également probables. Arrivé à la hauteur de la Grange, et après m'être muni de quelques pilotes-pratiques que j'envoyai chercher à Montechrist, l'armée navale et les troupes de terre furent partagées en trois divisions. La première, aux ordres du contre-amiral Latouche, fut destinée à débarquer au Port-au-Prince, un corps d'armée dont le général en chef donna le commandement au général Boudet. La deuxième fut destinée à aller sous les ordres du capitaine Magon, débarquer à la baie de Mancenille la division du général Rochambeau, et seconder son attaque sur le fort Dauphin. Je conduisis le reste de l'armée navale et les forces que le général Leclerc s'étoit réservées pour s'emparer de la ville du Cap et des quartiers voisins, les points les plus importans de la colonie.

» Le 13 pluviôse au soir, les ver-

semens de troupes étant terminés et toutes nos dispositions achevées, je fis au contre-amiral Latouche et au capitaine Magon le signal d'exécuter leur mission ; et le 14 au matin, je me présentai moi-même devant le Cap avec le reste de l'armée.

» Vous savez, citoyen ministre, que l'accès de la rade, difficile pour tous les bâtimens, n'est pas sans danger pour les vaisseaux de ligne de la force de *l'Océan ;* vous savez aussi que l'entrée n'est possible qu'avec la brise du large, qui s'élève particulièrement vers onze heures du matin et souffle une grande partie de la nuit.

» J'ordonnai, le 14, aux frégates *la Clorinde*, *l'Uranie* et au cutter *l'Aiguille* de se présenter à l'entrée de la rade, d'observer si la passe étoit encore balisée, et de reconnoître l'état des fortifications. Les frégates firent inutilement les signaux de reconnoissance, et le cutter s'étant engagé

dans la passe, le fort Piccolet tira sur lui à boulet rouge. Le lieutenant Obet, commandant ce petit bâtiment, n'en continua pas moins sa route, et fut mouiller dans la rade du Cap, quoique les balises eussent été enlevées.

» Sur ces entrefaites, un mulâtre, nommé Sangos, exerçant au Cap les fonctions de capitaine de port, arriva à bord de mon vaisseau. Bien loin de consentir à diriger *l'Océan*, il déclara que le général noir Christophe lui avoit ordonné de nous prévenir que les blancs seroient massacrés, et la ville livrée aux flammes, dès l'instant où l'escadre se dirigeroit vers la passe, si nous refusions d'attendre le retour d'un courrier qu'il avoit envoyé au gouverneur Toussaint-Louverture.

» Nous pensâmes unanimement qu'une résolution si féroce ne pouvoit être inspirée que par des craintes

injurieuses pour le gouvernement français. Le général en chef Leclerc voulut bien écrire à Christophe, lui faire connoître les intentions bienfaisantes du premier consul, et tenter de le ramener, en l'éclairant, sur ses devoirs de militaire et de Français. L'enseigne de vaisseau Lebrun, adjoint à mon état-major, fut chargé de cette mission délicate, et de porter au Cap un grand nombre d'exemplaires de la proclamation du premier consul. Je retins le capitaine de port, et la nuit força l'escadre à prendre la bordée du large.

» Le 15, le cit. Lebrun rapporta la réponse du général Christophe : refus absolu de recevoir l'armée; résolution opiniâtre d'incendier la ville et les campagnes, tout fut confirmé par le rapport de cet officier. On l'avoit empêché avec un soin minutieux de distribuer la proclamation consulaire, et Christophe avoit dé-

claré formellement de vive voix et par écrit, qu'il ne recevoit et ne connoissoit que les ordres de Toussaint.

» Le cutter *l'Aiguille* étant ressorti sans obstacle, amena dans le même tems une députation des habitans du Cap, composée du maire, du commandant de la garde nationale, du curé et de trois notables. Elle venoit conjurer le général en chef de ne point venger l'injure faite au gouvernement et au pavillon français : elle assuroit qu'au premier signal d'un débarquement, la ville et la plaine du Cap seroient incendiées et tous les blancs massacrés; elle confirmoit la connoissance que nous avions des mesures prises par les rebelles et leur invariable résolution. Les vingt-quatre heures demandées pour attendre la réponse de Toussaint-Louverture, étoient d'ailleurs écoulées, et tous les renseignemens particuliers indiquoient assez qu'il

étoit dans la ville, ou du moins dans le voisinage, ame invisible et moteur de tous ces mouvemens.

» Le général en chef renvoya la députation, en ordonnant au maire de lire à ses concitoyens la proclamation du premier consul, et de les éclairer sur les intentions perfides de leurs chefs. César Télémaque, nègre vraiment français, a rempli ce devoir avec un dévouement et un courage héroïques. Il a fallu depuis ce moment renoncer à l'espérance de sauver la ville, à moins de laisser fouler aux pieds les lois de la France et l'honneur du gouvernement.

» Dans la soirée du 15, la frégate *la Syrène* vint m'annoncer le succès du débarquement à la baie de Mancenille, et l'entrée des troupes au fort Dauphin.

» Le général en chef prit alors un parti qui présentoit quelques probabilités favorables à l'humanité, et qui

se concilioit avec l'unique objet de l'expédition. Il pensa qu'en portant toutes ses troupes sur l'embarcadaire du Limbé, n'ayant aucune pratique pour entrer dans la baie de l'Acul, il auroit le tems d'arriver sur les hauteurs du Cap, avant que les noirs exécutassent leur atroce dessein, au moins dans les campagnes, et que nos vaisseaux profitant, après son débarquement, du premier moment favorable pour forcer la passe, nous arriverions peut-être à tems pour sauver une partie de la ville. Je me rendis à cette idée, et j'ordonnai sur-le-champ de verser toutes les troupes sur les frégates, les chaloupes et les canots des vaisseaux. Le capitaine Topsent, commandant *la Furieuse*, les prit sous son escorte, et fit route dans la nuit pour l'embarcadaire du Limbé. Le calme ne lui permit malheureusement pas de s'y rendre dans la nuit.

» Le 16 au matin, la division des frégates n'étoit pas encore arrivée à sa destination, quand un aide-de-camp du général Rochambeau vint m'apporter des dépêches pour le général en chef, et des détails du capitaine Magon sur l'expédition du fort Dauphin. Les noirs s'étoient opposés au débarquement dans la baie de Mancenille, criant : *Point de Français ! point de blancs !* et en faisant des décharges de mousqueterie sur nos canots.

» Le capitaine Magon n'en exécuta pas moins son débarquement avec autant d'activité que d'intelligence ; et dès que les troupes furent en marche pour le fort Dauphin, il fit appareiller sa division avec la même rapidité pour venir forcer la passe étroite et dangereuse qui conduit à ce port. Le calme enchaîna pendant quelques heures son zèle et son courage. Les troupes du général Ro-

chambeau eurent le tems de tourner le fort Labouque et la batterie de l'Anse, où les noirs se défendirent avec une extrême opiniâtreté. Enfin la brise permit au capitaine Magon de se présenter devant le fort de la ville, qui l'accueillit à coups de canon. Deux volées le rendirent maître de cet établissement, où il a trouvé une artillerie nombreuse en très-bon état, un amas considérable de munitions de guerre, et, ce qui ne laisse plus aucun voile sur le plan concerté pal es rebelles, des ordres écrits par le général Christophe au commandant de la place, portant de se défendre contre les Français jusqu'à la dernière extrémité, de couler à fond nos vaisseaux, et, s'il ne pouvoit se maintenir, de mettre le feu par-tout en se retirant.

» Sur le compte qui m'a été rendu de la conduite aussi brillante qu'heureuse du capitaine Magon, sur la de-

mande expresse du général en chef, pour l'exemple et l'encouragement de la marine, j'ai cru devoir l'élever sur-le-champ au grade de contre-amiral. L'ancienneté de ses services, ses talens et son caractère méritent éminemment cette distinction. Elle lui a été décernée par le vœu de toute l'armée : je ne doute pas, citoyen ministre, du plaisir que vous aurez à la lui faire confirmer par le gouvernement.

» J'attendois avec une impatience inexprimable, pendant la journée du 16, que ce débarquement fût terminé; je ne perdois pas de vue les frégates qui étoient sous voile, et déjà le canon d'alarme tiroit sur toute la côte, et les feux qui s'élevoient de quelques habitations n'annonçoient que trop le dessein des révoltés.

» Dès que je crus m'apercevoir que la descente étoit opérée, j'ordonnai aux vaisseaux *le Scipion* et *le Pa-*

triote de se présenter à l'entrée de la passe, pour attirer sur eux l'attention de l'ennemi. A peine *le Scipion* fut-il à la portée de Piccolet, qu'on tira sur lui plusieurs coups de canon, et bientôt tous les forts dirigèrent sur lui une grêle de bombes et de boulets ; il y répondit de toute son artillerie, ainsi que le *Patriote*. J'avois fait passer le capitaine de port, Sangos, sur le *Scipion*, pour le mouiller à un tiers de portée de Piccolet, et le démolir ; mais la nuit ne permit pas au général Delmotto d'exécuter cet ordre.

» La brise de terre s'élevoit avec la nuit, et l'escadre étoit forcée de prendre la bordée du large, quand le morne du Cap et l'horizon de la ville, réfléchissant tout-à-coup une lumière rougeâtre, m'annonça l'incendie de la ville. Il vous sera plus facile, citoyen ministre, d'apprécier ma position, qu'à moi de la dépeindre. Contemplateur, toute la nuit,

des flammes qui dévoroient cette malheureuse cité, je croyois entendre les cris des victimes de la plus épouvantable barbarie; et quand même, pour leur porter des secours inutiles, j'aurois voulu livrer l'escadre à une perte certaine, le calme et la nuit ne me laissoient aucun moyen de m'approcher. Enfin le jour parut; l'incendie n'avoit pas gagné la plaine.

» Je fis repasser le capitaine de port sur l'*Océan;* et me mettant, au premier souffle de la brise du large, à la tête de l'armée, je donnai dans la passe, ordonnant à tous les vaisseaux de me suivre. Les forts Piccolet et Saint-Joseph étoient abandonnés : la batterie de l'arsenal, les forts de Belair et de Saint-Michel tiroient encore sur nous; l'escadre gagna le mouillage sans tirer un seul coup. J'ordonnai alors aux vaisseaux *le Patriote* et *le J. J. Rousseau*, de faire feu sur les rebelles et de balayer les misérables

qui mettoient le feu à la petite Anse. En même tems toutes les garnisons des vaisseaux furent débarquées sous les ordres du capitaine de vaisseau Laroque. Le général Humbert, qui se trouvoit avec trois cents hommes à bord de *la Révolution*, prit le commandement de tous les détachemens ; il en forma un corps d'environ douze cents hommes, et courut s'emparer du fort Belair, pour faciliter l'arrivée du général en chef. Il marcha ensuite au-devant de lui, tandis que je faisois prendre possession des forts abandonnés, que j'envoyois occuper la petite Anse et le fort Saint-Michel, et que tous les charpentiers et toutes les pompes à incendie qui se trouvoient sur l'escadre étoient employés à sauver les ruines du Cap. Nous avons lieu d'être satisfaits de nos efforts ; la manœuvre du général en chef a sauvé toutes les campagnes.

Le général Rochambeau s'est, de son côté, avancé jusqu'à Limonade, dont il a pris possession, ainsi que de Caracol, et de tout le pays situé entre le Cap et le fort Dauphin.

» Ainsi nous n'avons à déplorer que la ruine d'un grand nombre de maisons du Cap : il y a eu peu de massacres. La conservation des campagnes offre des moyens assurés de restauration, et promet au commerce une garantie suffisante des avances qu'il pourra faire à ses habitans.

» Le 18 pluviôse, toutes les frégates employées au débarquement de l'embarcadaire du Limbé ont rejoint l'armée dans la rade, à l'exception de la *Furieuse*, que je fais croiser devant le port.

» Hier matin, le *Watigny*, la *Furieuse* et la *Clorinde* firent route pour le Port-de-Paix. Le projet du général est de s'emparer du fort de

cette ville et du môle. Des intelligences particulières dans ce dernier poste font espérer qu'il sera livré. Si cette expédition réussit, comme nous avons droit de l'attendre, l'armée en retirera de nombreux avantages et des ressources dont elle a le plus grand besoin.

» Le manque absolu de bâtimens légers ne m'a pas permis de donner plutôt des nouvelles de l'armée, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il m'est possible de vous expédier la frégate la *Sirène*, dont je regrette fort le capitaine, qui s'est acquitté de toutes les missions que je lui ai données avec un zèle, une activité et une intelligence au-dessus de tout éloge. Veuillez bien, citoyen ministre, me le renvoyer avec une autre frégate, et la récompense due à ses talens.

» Je ne finirai point, citoyen ministre, sans rendre à nos alliés les Espagnols le témoignage éclatant

que l'honneur et la vérité réclament pour eux. L'amiral Gravina, surtout, a mis dans ses rapports avec nous la franchise, la loyauté et la fermeté qui caractérisent le parfait militaire. L'étonnante célérité avec laquelle il a fait réparer son vaisseau, cette activité singulière dans une circonstance aussi décisive, et son arrivée au rendez-vous du cap Semana le même jour que le reste de l'armée, ont excité généralement une surprise qui est le plus bel éloge de M. de Gravina. Le général Villavicencio, qui, pendant son absence, a commandé la division espagnole, a offert pendant toute la traversée, aux capitaines des deux escadres, un excellent modèle d'exactitude et de vigilance dans toutes les parties de sa navigation.

» Recevez, citoyen ministre, l'assurance de mon respect.

« *Signé* Villaret. »

Anecdotes, faits et notes concernant Toussaint-Louverture, l'expédition de Saint-Domingue et quelques ex-agens du directoire exécutif.

Dans une brochure qui parut en l'an 5, intitulée : *Du Gouvernement de Saint-Domingue, de Laveau, de Vilatte, des agens du directoire,* ayant pour épigraphe :

...., *Quanquam meminisse horret, luctuque refugit,*
Incipiam....

on lit le passage suivant relatif à Toussaint-Louverture :

Le héros de ces héros africains étoit Toussaint-Louverture : si toute la cabale ne juroit que par le génie de Laveau, Laveau à son tour ne juroit que par le génie de Toussaint. Cet homme, qui avoit quelques idées de plus que ses frères d'armes, saisissoit un peu mieux les événemens. L'intérêt

L'intérêt l'avoit rendu l'ennemi des hommes de couleur, dont il poursuivoit, le fer et la flamme à la main, les restes fugitifs; l'intérêt le rendit ensuite leur défenseur et leur ami. Ce fut ce qu'on appelle les mulâtres, qui ramenèrent cet homme, si longtems le destructeur des blancs et des soutiens de la république; ils arrêtèrent le cours de ses longues fureurs, lui inspirèrent quelque sentiment d'humanité et l'attachèrent à la France. Sans talens militaires, il fut placé à la tête des légions les plus brillantes : son influence parmi les noirs iusurgés, les immenses richesses qu'il s'étoit acquises par sa domination sur le département de l'Ouest, les trésors qu'il pilla dans une ville espagnole, tant de moyens devoient lui donner cette considération, que le respect pour la puissance n'accorde jamais à la vertu. Il tenoit une cour nombreuse, avoit une garde

resplendissante, et affectoit toute la grandeur du calife Almamon. Mais ce qui rendoit les mœurs de ce despote plus atroces, c'est que dès le lever du soleil on le voyoit prosterné au pied des autels; il sembloit vouloir associer la divinité à ses projets furieux, comme s'il avoit comblé la mesure des crimes qui sont donnés à l'homme. Autant sa présence enfonçoit l'épouvante dans l'ame des citoyens paisibles, autant il étoit exalté par cette partie de blancs, ennemis implacables des grands propriétaires. Laveau l'avoit attaché à sa cause, il l'avoit nommé son lieutenant; dans ses proclamations répandues dans l'île et transportées au-delà du continent, Laveau appelle Toussaint-Louverture, *l'homme prédit par l'abbé Raynal*. Ce Toussaint partageoit aussi le titre de vertueux avec Pierre Michel et le Chat(1).

(1) Deux chefs de noirs.

Depuis que la vertu de Toussaint l'a conduit aux premiers grades militaires ; depuis que les agens du directoire l'ont placé au rang de général de division ; depuis qu'il roule en paix dans son luxe, que rien ne manque à ses desirs, il a obtenu ce que les hommes appellent le bonheur.....

Ce Toussaint, d'abord le plus grand ennemi de la république, le dévorateur des blancs, ensuite le destructeur des mulâtres, est devenu, par un retour inconcevable, tout-à-coup l'ami de ces mêmes mulâtres. Battu par les Anglais et pressé par l'insubordination des cultivateurs, il a cru que sans eux la paix ne pouvoit se rasseoir dans ses provinces, ou la victoire se fixer dans ses bataillons.....

Lire et écrire sont les deux connoissances qui élèvent un nègre au-dessus de ses semblables, et lui

donnent une prépondérance marquée. Voici une anecdote plaisante à ce sujet, et qui rentre aisément dans l'objet que l'on traite.

Lorsqu'on voulut élever indistinctement tout d'un coup des hommes *civilisables* au rang d'hommes civilisés, un célèbre ami des *noirs* alla chez le ministre des relations extérieures, et lui présenta un nègre, en demandant pour lui *une mission diplomatique;* ce sera une chose admirable, disoit le protecteur au ministre, de signaler ainsi votre mépris pour le préjugé des couleurs. — Le ministre remarqua que le nègre tenoit un livre sous son bras; il lui demanda : Citoyen, que faites-vous de ce livre-là? *Citoyen*, répondit le diplomate, *je l'i apporté pour à vous montrer que j'i sai lire.*

PRÉCIS de la conduite et des opérations de Santhonax à Saint-Domingue.

Le nom de Santhonax se rattache naturellement à tous les événemens qui ont suivi les malheurs arrivés à cette colonie. Il y fut envoyé deux fois en mission, et deux fois il provoqua contre lui les dénonciations les plus graves. Il est regardé comme un des principaux auteurs des désastres qui ont désolé ces malheureuses contrées pendant le cours de la révolution française : voici les griefs que lui imputa Vaublanc, au Conseil des cinq cents.

1°. D'avoir créé, dans la province du nord de Saint-Domingue, un tribunal de cinq juges sans juri, et de s'en être réservé la nomination, ainsi que le droit de prononcer sur la compétence.

2°. De s'être, par une lettre insérée dans les papiers publics, déclaré revêtu de la dictature, et de n'avoir pas craint de dire qu'il avoit des pouvoirs illimités.

3°. D'avoir levé des impositions, touché des sommes immenses, sans en rendre aucun compte.

4°. D'avoir mis hors de la loi des fonctionnaires publics, des élus du peuple, et d'avoir défendu, sous peine de complicité, de leur accorder retraite.

5°. D'avoir armé quatorze communes contre le Port-au-Prince, de l'avoir bombardé, et d'en avoir chassé les habitans.

6°. D'avoir, par une proclamation, défendu à tout individu, sous peine d'être mis hors la loi et d'avoir ses biens confisqués, d'abandonner une colonie qu'il avoit mise à feu et à sang.

7°. L'incendie du Cap français, et

d'avoir porté la peine de mort contre les malheureux qui viendroient chercher dans les décombres de leurs maisons les objets échappés aux flammes. Le prétexte de cet arrêt barbare étoit que les propriétaires s'étant rendus coupables envers la république, leurs biens devoient lui appartenir (1).

8.° D'avoir déclaré criminels de lèse-nation les marins qui se trouveroient à terre après sept heures du soir.

9.° D'avoir signé l'ordre d'incendier les vaisseaux de la république.

10.° D'avoir, par une proclamation,

---

(1) Gignioux, dentiste et commandant du Cap, fut chargé de l'exécution. Sur une jetée de planches construite au bord de la mer, le féroce usurpateur faisoit fusiller chaque jour et sans procès, ceux que sa rage désignoit pour victimes ; et à l'instant l'Océan les recevoit dans ses abîmes.

(*Voyez Histoire du Directoire exécutif.*)

défendu aux femmes qui fuyoient la malheureuse colonie de Saint-Domingue, d'envoyer à bord aucun de leurs effets, en déclarant que les contrevenans seroient réputés émigrés, et fusillés sans autre forme de procès.

11.° D'avoir vendu, de son propre aveu, des passe-ports jusqu'à la somme de 1650 liv.

Quelle a été, ajoutoit Vaublanc, dans sa seconde mission, la conduite de Santhonax et celle de ses collègues Raymond, Leblanc et Giraud, agens particuliers du directoire, et envoyés à Saint-Domingue le 22 floréal de l'an 4? Quel est l'état de cette colonie, demandoit le même orateur dans la même séance? Les lettres particulières des officiers du génie, un grand nombre de simples citoyens, le général Rochambeau et ses aides-de-camp, l'ordonnateur général Ferrary, la correspondance du

du général Mirdonday, les lettres de la Nouvelle-Angleterre, les arrêtés, la correspondance des agens eux-mêmes, celle de leurs propres délégués, tout enfin s'accordoit à peindre la colonie dans le plus affreux désordre, et gémissant sous le gouvernement militaire.

« Et quel gouvernement militaire ? A quelles mains est-il confié ? A des nègres ignorans et grossiers, incapables de distinguer la licence la plus effrénée, de l'austère liberté fléchissant sous les lois ».

Le général Rochambeau (1) avoit été envoyé à Saint-Domingue pour prendre possession de la partie espagnole de cette île. Il écrivit au ministre de la marine :

« La partie française est la pro-

(1) Il commande aujourd'hui une division de l'armée dans l'expédition de Saint-Domingue.

priété de quatre corps d'armée de noirs et de quatre individus. On veut dégoûter les officiers blancs venus d'Europe, afin de travailler plus sûrement *le pays en finance*, et de n'avoir que les Africains pour observateurs ».

Cette prédiction s'accomplit, presque tous les officiers furent renvoyés.

« Je croyois, en arrivant ici, disoit le même général dans une autre lettre, y trouver les lois de la liberté et de l'égalité établies d'une manière positive; mais je me suis cruellement trompé. Il n'y a de liberté sur cette terre que pour les commandans des Africains et des hommes de couleur, qui disposent du reste de leurs semblables, comme de bêtes de somme. Les pauvres blancs sont vexés et humiliés par-tout. Il sera, je crois, difficile de rétablir l'ordre parmi les dilapidateurs, parce

que, disposant des Africains, ils les pousseront à la révolte, quand on voudra diminuer leur influence et leur crédit. Je ne crains pas même de prédire qu'après avoir donné la liberté aux noirs, on sera obligé de leur faire la guerre, pour les rendre un jour à la culture ».

Le despotisme sous lequel ge missoit la partie française de Saint-Domingue, fut loin d'être adouci par les agens particuliers du directoire. Les nègres abandonnèrent par-tout la culture : leur cri étoit que le pays leur appartenoit, et qu'ils ne vouloient plus y voir un blanc.

La conduite des agens du directoire fut la première cause des horreurs commises aux Cayes et dans la partie du Sud (1).

Au port de Paix, d'affreux massacres furent commis ; et *Leblanc* disoit

(1) Voyez les Mémoires du général Rigaud.

en présence de Santhonax, qu'ils s'exécutoient au nom de celui-ci, etc.

Villaret-Joyeuse(1), membre de la commision des colonies, comme Vaublanc, ajouta :

« L'objet le plus pressant est le rappel du *Robespierre* des Antilles et de ses complices : comment l'opérerez-vous? Vous contenterez-vous de rapporter la loi du 4 pluviose? La constitution vous donne incontestablement ce droit; vous devez l'exercer dès ce moment; mais, une fois cette loi rapportée, le directoire ne pourra plus envoyer d'autres agens... Tant mieux, mille fois tant mieux, s'ecriera une foule d'entre vous, et je serai de cet avis; mais, dans cet interrègne, par qui sera gouvernée Saint-Domingue? sous quelle autorité ployeront les partis qui la déchi-

(1) Amiral de la flotte pour l'expédition de Saint-Domingue.

rent? Ne verra-t-on pas se renouveler avec plus de force, les combats entre les couleurs, ou même entre les différentes armées noires? La colonie toute entière ne deviendra-t-elle pas la proie des Anglais et d'une anarchie plus complète ».

Villaret proposa un régime militaire semblable à celui qui avoit mis fin à la guerre de la Vendée; mais il demandoit en même temps que la défense des commissaires civils à Saint-Domingue eût lieu pour les îles de France et de la Réunion, auxquelles il vota des remercîmens de ce qu'elles avoient su se conserver pour la France.

Lorsque le général Leclerc entra dans la ville du Cap, toutes les troupes de l'escadre étoient occupées à sauver les ruines de cette malheureuse cité. Sa présence y ramena l'ordre et l'espérance; les victimes

échappées au massacre se rallièrent autour de lui. Parmi celles que les brigands n'avoient pu atteindre, étoit le brave noir *Télémaque*. Au moment où des assassins le poursuivoient, des soldats français, arrivés à tems, l'avoient arraché de leurs mains. Le général en chef, instruit des efforts qu'il avoit faits pour sauver la ville et ses habitans de la fureur des noirs, le nomma sur-le-champ maire de la ville.

Voici quelques rensignemens qui rentrent naturellement dans notre sujet.

César-Télémaque, âgé de près de soixante ans, est natif de Saint-Pierre, île Martinique. Il est marié à une française, qu'il épousa à Paris il y a près de trente-six ans. Il a demeuré près de quarante-neuf ans dans cette capitale; son domicile étoit rue du *Sentier*. Son humanité et sa douceur le firent nommer, en

l'an 3, commissaire de bienfaisance de sa section. Le dévouement avec lequel il remplit les fonctions de cette place pendant cette année trop fameuse de la révolution, le rendit cher à tous les citoyens. Le malheureux n'éprouva jamais de sa part aucun de ces rebuts qui rendent la bienfaisance quelquefois si amère ; et quand les secours publics lui manquoient, il y suppléoit de ses moyens. En l'an 4, il partit pour Saint-Domingue avec Santhonax. A son arrivée, il fut nommé trésorier au port de Paix. Mais sa véritable place étoit celle que son ami *Etienne Mentor* lui fit obtenir au Cap, en le désignant au peuple comme l'homme le plus propre à exercer les fonctions paternelles de juge-de-paix. Dans cette place, il mérita l'estime et la confiance de tous les gens de bien : son nom seul inspiroit le respect; les noirs se faisoient gloire de l'avoir pour

compatriote, et les européens pour magistrat. Avec ce caractère, il est facile de juger quels ont été ses efforts, sa sollicitude et ses dangers pendant cette nuit horible qui a vu le plus exécrable des forfaits se consommer.

Il paroît, en rassemblant tous les renseignemens que l'on peut puiser dans les différentes brochures qui parlent des affaires de Saint-Domingue, que le projet de rendre indépendante de la métropole cette colonie, ne fut point idéal, et que Santhonax en fut un des premiers auteurs; que Toussaint-Louverture, voyant que le moment n'étoit pas encore favorable, l'ajourna, pour le mettre à exécution lorsque l'occasion présenteroit moins de difficultés.

Dans une espèce de dénonciation signée par E. Granier, ex-secrétaire

des premières municipalités du Cap Français, et ex-maire de la partie française de l'île Saint-Martin, on lit le passage suivant :

« Il caressa (Santhonax) tour-à-» tour les noirs, les jaunes pour se » débarrasser des blancs ; il voulut » ensuite se servir des premiers pour » détruire les seconds, sous l'éten-» dard de l'indépendance ».

Plus loin il ajoute ces mots :

« Il n'éleva Toussaint-Louverture » que dans l'espoir de le diriger ».

Développement succint des événemens arrivés à Saint-Domingue pendant le cours de la révolution, par l'influence des agens de la république.

Polverel, Santhonax et Ailhaud, envoyés comme commissaires civils à Saint-Domingue pour mettre à exécution la loi du 4 avril 1792, débarquèrent au Cap le 17 septembre de la même année. L'un d'eux, le citoyen Ailhaud, repassa peu de tems après en France. Polverel et Santhonax, restés seuls, eurent à lutter contre les divers partis qui se refusoient à l'exécution de cette loi. Plusieurs événemens malheureux signalèrent cette opposition dans différentes parties de la colonie : enfin arriva au Cap celui du 20 juin 1793, dont le résultat, prévu par eux, les força en apparence de donner la li-

berté à tous les noirs appelés pour les défendre contre Galbaud. Ce général fut obligé d'abandonner la ville, et de se retirer en rade sous la protection des vaisseaux et des frégates qui y étoient mouillés, et qu'il emmena avec lui au continent américain.

Cette liberté n'étoit que partielle; Santhonax la vouloit générale : il vouloit plus; il vouloit que les noirs devenus libres, dominassent exclusivement. Les blancs n'étoient plus en nombre suffisant pour s'y opposer; mais les hommes de couleur ne paroissoient pas disposés à souffrir cette domination exclusive : dès-lors il prépara leur anéantissement, et fit rédiger un journal dans lequel on disoit aux noirs : *Ce sont les hommes de couleur qui s'opposent à votre liberté; qu'attendez-vous pour vous en défaire ?*

Dans les premiers jours d'août,

les commissaires se séparèrent : Polverel alla dans le département du Sud, afin de seconder le commissaire Delpech, alors attaqué de la maladie qui l'a conduit au tombeau, et d'appaiser des troubles survenus le 14 juillet précédent aux Cayes. (On y avoit voulu assassiner Rigaud, alors colonel de la légion de l'Egalité du Sud.)

A son passage dans le département de l'Ouest, Polverel trouva les esprits fort inquiets de ce qui venoit d'arriver dans celui du Nord : la plus grande fermentation s'y manifestoit; plusieurs paroisses se coalisoient pour s'opposer au torrent dévastateur, et résister, sous ce prétexte, à l'autorité des commissaires. Polverel déconcerta leurs projets, et fit arrêter, dans les paroisses de *Saint-Marc*, de l'*Artibonite*, des *Gonaïves*, du *Mirebalais*, des *Verrettes*, de l'*Arcahaye*, plus de deux cents

personnes de toutes couleurs, entre autres le nègre Guiambois, qui avoit beaucoup d'influence sur les noirs de son quartier, et entretenoit des correspondances très-actives avec les nègres Jean François et Biassou, chefs royalistes des insurgés du Nord. Il les fit tous conduire dans les prisons du Port-au-Prince, et institua dans cette ville une cour martiale pour instruire leur procès et les juger. Là, il fit de nouvelles arrestations. Le nègre Hyacinthe, qui dirigeoit à son gré les nègres de la plaine du Cul-de-Sac, et qui étoit entièrement dévoué au contre-révolutionnaire Hanus de Jumécourt, fut également arrêté. Polverel apprit alors que son collègue Santhonax avoit donné la liberté générale à la partie du Nord. Il le désapprouva dans une de ses proclamations, en disant « qu'il ne concevoit pas com-
» ment Santhonax, dans une cir-

» constance où il n'étoit pas libre
» lui-même, avoit pu donner la li-
» berté aux autres »; mais en même tems il fit envisager aux habitans du Sud et de l'Ouest tous les malheurs qui les menaçoient s'ils ne se préparoient à cette mesure : il les engagea à les prévenir en l'adoptant spontanément. Tous les habitans accoururent en foule pour y souscrire, et la liberté fut proclamée aux cris de *vive la république*.

A cette époque Desfourneaux, lieutenant-colonel du bataillon du Pas-de-Calais, reçut ordre de marcher sur *Saint-Michel* (bourg de la partie espagnole), défendu par Biassou et don Cabréra. Il y fut battu. Sa déroute entraîna la prise de la *Marmelade*, de *Plaisance* et du *canton d'Ennery*, qui se livrèrent aux Espagnols. Il fit sa retraite à *Saint-Marc* avec le reste de sa troupe.

Santhonax resté au Cap, y avoit proclamé, le 29 août, la liberté générale pour la partie du Nord. Dans le courant de septembre, il fit convoquer les assemblées primaires, et nommer des députés. Le 4 octobre suivant, ces députés partirent pour la Nouvelle-Angleterre, sous l'escorte de la frégate *la Fine*, commandée par le citoyen Truguet frère : elle portoit sept cents malades ou convalescens de l'armée européenne, et périt aux attérages ; pas un seul homme ne s'est sauvé.

Santhonax ne fut plus le maître des noirs qu'il venoit d'affranchir ; il parut s'alarmer pour sa propre sûreté, et voulut fuir ; mais on lui fit craindre de ne pouvoir échapper à la surveillance de ses gardes, et d'en être la victime s'il faisoit une pareille tentative. Il retarda de quelques jours pour prendre des mesures plus certaines. Enfin, entouré par

l'armée européenne, commandée par Laveau, il s'embarqua pour se rendre au *Port de-Paix*, et laissa Villatte commandant de la ville du Cap. Laveau resta au Port-de-Paix avec son armée. Santhonax se rendit par terre à Saint-Marc : sa route fut marquée par le désordre et le pillage..... Les habitans, effrayés de sa présence et des sicaires qui l'entouroient, se réunirent, et souscrivirent un acte portant pour titre : *Résistance à l'oppression*. La peur saisit Santhonax : il appela à son secours le fameux Lapointe (1), qui, avec deux cents hommes de cavalerie, protégea sa retraite, et l'accompagna jusqu'au Port-au-Prince.

A son arrivée dans cette ville, il annula tout ce que son collègue Polverel avoit fait ; il destitua les fonctionnaires publics en activité, et en créa d'autres. La garde nationale,

(1) Lapointe, homme de couleur.

composée de blancs et d'anciens libres, fut désarmée; il en organisa une nouvelle, composée de domestiques et de nouveaux libres : il ordonna la suspension de toutes les procédures commencées ou à faire; il fit élargir les nègres Hyacinthe et Guiambois, et les logea à la commission civile. Il employa le premier dans diverses missions près des nègres de la plaine du Cul-de-Sac, sur lesquels il avoit une grande influence; et du second, qui avoit en exécration les hommes de couleur, il en fit un officier municipal.

Montbrun, commandant de la province de l'Ouest, et Pinchinat, délégué de la commission, blâmèrent hautement la conduite de Santhonax, et en écrivirent à Polverel. Dès-lors Santhonax rompit ouvertement avec eux, et résolut de se venger de ces deux téméraires, qui osoient censurer ses actions.

Tout étoit préparé de manière que Santhonax paroissoit n'avoir rien à redouter de l'autorité de Montbrun et de l'influence de Pinchinat. Les deux partis étoient en présence ; et les Anglais, instruits de tout ce qui se passoit, envoyoient de fréquens parlementaires qui se présentoient comme médiateurs et protecteurs, mais, en effet, pour opérer une défection. Le nègre Hyacinthe continuoit d'aller dans la plaine pour s'assurer des nègres ; cependant Beauvais, qui commandoit à *la Croix-des-Bouquets*, les avoit captés et détachés de la coalition.

Santhonax, fertile en ressources, eut alors l'adresse d'envoyer aux nègres *d'Oco* un certain Poulain, en apparence, pour leur servir de secrétaire, mais en effet pour les porter à se déclarer contre les hommes de couleur et les nègres créoles. Ceux de la ville, organisés en garde na-

tionale, s'étoient réunis à la légion de l'Egalité, commandée par Chanlatte. Enfin l'orage, grossi des plus affreux élémens, parut devoir éclater dans la nuit du 17 au 18 mars.

Pinchinat se retira alors à la Rivière-Froide, Chanlatte aux casernes, et Desfourneaux demanda à Santhonax l'ordre d'arrêter Montbrun. Celui-ci lui répondit : « Si » vous vous sentez capable de l'ar- » rêter, je vous y autorise ; mais je » ne vous en remettrai l'ordre que » quand vous l'aurez exécuté (1).

Desfourneaux battu par Montbrun, fit sa retraite au fort *Sainte-Claire*, emmenant avec lui Santhonax, confus et dispensé de délivrer *un ordre* par écrit.

Montbrun, maître de tous les forts,

(1) Telle a toujours été son excessive précaution, que dans toutes les occasions semblables, il n'a jamais donné que des ordres verbaux : *verba volant, scripta manent.*

eût pu s'emparer de celui de *Sainte-Claire* en moins d'un quart-d'heure; mais dès qu'il sut que le commissaire y étoit, il fit cesser le feu, lui proposa des moyens de conciliation, lui demanda l'embarquement de Desfourneaux et de son régiment, l'invita à se montrer et à venir reprendre son logement et ses fonctions. Santhonax accepta tout. Desfourneaux fut mis à bord avec deux cents hommes de son régiment; une espèce de capitulation fut signée, et Santhonax revint au gouvernement dans la voiture de Montbrun.

Santhonax, étonné de tous ces revers, ne se rebuta pas. Il voulut renouer ses projets à l'aide du nègre Blaise, qu'il avoit fait lieutenant - colonel de la légion de l'Egalité de l'Ouest, et qui devoit se charger de les faire exécuter par ses agens.

Montbrun et Pinchinat écrivirent

à Polverel que le Port-au-Prince étoit dans la situation la plus déplorable, cerné par terre et par mer, divisé intérieurement, et que sa présence y étoit indispensablement nécessaire. Polverel céda à leurs instances, et se rendit au Port-au-Prince. Il y recueillit toutes les dépositions contre la conduite de son collègue, et il se disposoit à l'embarquer et à le renvoyer en France, lorsque les Anglais, instruits de la situation critique de la ville, et appelés par le parti qui s'y étoit formé en leur faveur, pressèrent leur attaque, forcèrent les commissaires à l'évacuer presque sans coup férir, et à se retirer à Jacmel. A peine y furent-ils arrivés, qu'une corvette, envoyée par le comité de salut public, parut devant la rade, portant l'ordre de leur rappel en Europe, et ne tarda point à les embarquer.

Santhonax, avant son départ, conféra avec Dieudonné et plusieurs autres chefs noirs. Cet homme étoit président des volontaires nationaux du Port-au-Prince, place de la création du commissaire. Il donna à Dieudonné son cordon tricolore, qu'il lui passa au cou, en lui disant qu'il le faisoit commissaire pendant son absence, et qu'il lui défendoit, ainsi qu'aux autres noirs, d'obéir à qui que ce fût jusqu'à son retour. « Votre liberté, *leur dit il*, est en » danger; les mulâtres sont vos en-» nemis : vous n'avez d'autre parti » à prendre que celui de vous in-» surger tous. »

Au départ des commissaires, Laveau resta gouverneur en chef de la colonie; Montbrun, gouverneur par *intérim* du département de l'Ouest, et Rigaud, gouverneur aussi par *intérim* de celui du Sud.

Dans le département du Nord,

l'ennemi occupoit *le fort Dauphin* et *toutes les montagnes de l'Est* ; dans celui de l'Ouest, il possédoit *le Môle Saint - Nicolas*, *Saint-Marc*, *les Verrettes*, *l'Arcahaye*, *le Mirebalais*, *la Croix-des-Bouquets*, *le Port-au-Prince*, *Léogane* et *le Sale-Trou* ; dans celui de Sud, il étoit maître des *Cayemittes*, de *Jérémie*, du *Cap Dame-Marie*, de *l'Islet à Pierre-Joseph*, des *Irois* et de *Tiburon*.

Il est aisé de voir sur la carte, par le simple énoncé des quartiers tombés au pouvoir de l'ennemi, que non-seulement les communications par terre entre le département du Nord et ceux de l'Ouest et du Sud étoient interceptées, mais encore que celles d'une grande partie de ces deux derniers départemens étoient très-difficiles. Quant à celles par mer, elles étoient absolument impraticables, attendu qu'il n'existoit

aucun bâtiment armé dans la colonie, et que ceux même de cabotage avoient été pris depuis long-tems : alors chaque chef, isolé, pour ainsi dire abandonné à lui-même, étoit forcé d'agir selon les circonstances, et d'après ce que son zèle et ses lumières lui suggéroient.

A ce triste tableau, ajoutez celui de la pénurie où l'on étoit dans le Sud et l'Ouest des objets de première nécessité. Ces départemens étoient entièrement privés d'armes, de munitions, de comestibles, d'habillemens pour la troupe. Ils manquoient en outre de corps disciplinés, par la défection d'une partie de la légion de l'Ouest, et par celle totale des volontaires nationaux du ci-devant Port-au-Prince. Les soldats de ces deux corps avoient été faits prisonniers, ou s'étoient réunis sous les ordres de Dieudonné, après la prise de cette ville, et avoient formé des camps

camps dans les montagnes de la Rivière-Froide et de la Charbonnière.

Les premiers soins du général Rigaud, dans le Sud, se portèrent sur la prompte organisation d'une force armée capable de s'opposer aux progrès effrayans de l'ennemi. Il étoit entièrement livré à ce travail, lorsque le gouverneur Montbrun et le colonel Beauvais l'appelèrent à Jacmel, pour, conjointement avec Pinchinat, être médiateurs des différens qui s'étoient élevés entr'eux.

Rendus à Jacmel, après les avoir entendus tous deux, et avoir déclaré que tous les torts appartenoient à Montbrun, ils l'engagèrent à laisser le commandement de l'arrondissement de l'Est à Beauvais, et à se retirer chez lui, à la colline d'Aquin. Montbrun y consentit; mais, quelques jours après, un bruit se répandit qu'il alloit partir furtivement.

Rigaud craignoit que cette éva-

sion, vraie ou supposée, ne produisît les plus grands malheurs : déjà, disoit-on hautement : « Les commis-
» saires nous ont abandonnés ; Mont-
» brun va partir, les autres chefs ne
» tarderont pas à le suivre. Abandon-
» nés de tout le monde, il ne nous
» restera plus qu'à tomber au pou-
» voir des Anglais ».

Alarmés de ces propos, tous les officiers-commandans des différens points de l'Ouest et du Sud se réunirent au général Rigaud ; et d'après diverses dépositions recueillies contre Montbrun, ils décidèrent unanimement son arrestation : Rigaud en donna l'ordre, et Montbrun fut conduit dans les prisons du *Petit-Saint-Louis*.

Le gouverneur Laveau, à qui Rigaud avoit, aussitôt qu'il l'avoit pu, rendu compte de cet événement, lui écrivit : « Il faut garder Mont-
» brun dans les prisons de *Saint-*

» *Louis*, jusqu'à ce que nous ayons
» une frégate ou un vaisseau pour
» l'envoyer avec sûreté en France ».

Cette affaire terminée, et le calme entièrement rétabli dans l'Ouest, Rigaud s'occupa plus que jamais de mettre le département du Sud, et les quartiers de celui de l'Ouest qui y avoient été précédemment annexés par Polverel, dans un état de défense respectable. Il prit des mesures pour raviver la culture en maintenant les noirs sur leurs habitations respectives, en leur assurant le payement fixé par les réglemens faits à ce sujet par Polverel, et en ordonnant la stricte exécution de ces mêmes réglemens.

Le Sale-Trou, dont les Anglais étoient maîtres, venoit d'être repris par Beauvais, alors commandant en chef l'arrondissement de l'Ouest. Parfaitement d'accord avec Rigaud, ils ne tardèrent pas l'un et l'autre à porter au complet, et même à aug-

menter la force des légions de l'Ouest et du Sud, à armer un nombre infini de petits corsaires qui inquiétoient l'ennemi, ruinoient son commerce, alloient s'emparer de ses bâtimens jusque dans ses ports, et à se procurer enfin à prix d'argent, et dans tous les pays neutres ou alliés où ils purent envoyer, des armes et de la poudre qu'ils ont payées dans plusieurs circonstances trois gourdes la livre.

Quoi qu'il en soit, jaloux de retirer des foibles moyens qu'il s'étoit procurés avec la plus grande peine tous les avantages qu'il en attendoit, le général Rigaud, dans le courant de vendémiaire de l'an 3, parvint à s'emparer de Léogane, défendu par les émigrés français à la solde de l'Angleterre. Ce prémier succès, en étonnant l'ennemi, permit à ce général, le 9 nivôse suivant, de marcher contre Tiburon, qu'il emporta d'assaut, après quelques jours de

siége et trois combats meurtriers. Bientôt après, en germinal, il reunit à Léogane environ deux mille hommes, tirés des légions de l'Ouest et du Sud, pour attaquer le Port-au-Prince et faire le siége du fort Bizoton, défendu par une nombreuse garnison anglaise. Puissamment secondé par le colonel Beauvais, il alloit s'en rendre maître, lorsque l'ex-gouverneur Laveau (dont l'armée, commandée par le lieutenant-général Toussaint-Louverture, venoit d'être repoussée devant Saint-Marc) lui donna ordre de lever le siége et faire retirer les troupes.

Les Anglais, étourdis des attaques fréquentes, et effrayés des succès si décisifs de ces troupes nouvellement formées et disciplinées, jugèrent à propos de se resserrer sur les points qu'ils occupoient, et de se tenir simplement sur la défensive.

Les haines, les passions, les pré-

jugés, les divisions que Santhonax avoit, pendant son séjour à Saint-Domingue, fomentés et entretenus avec tant de soin parmi les diverses classes des citoyens de cette colonie, étoient entièrement éteints. L'ordre, l'harmonie, la bonne intelligence leur succédoient et faisoient oublier les malheurs dont ils avoient si long-tems été victimes. Près de huit mois s'étoient déjà écoulés dans cette heureuse tranquillité : les généraux Rigaud et Beauvais en avoient su profiter ; ils étoient parvenus, dans ce court espace de tems, à faire refleurir la culture, à faire sentir aux cultivateurs que de leur travail dépendoit le maintien de leur liberté, à réprimer le vol et le vagabondage, à offrir enfin aux yeux des propriétaires étonnés, des récoltes qu'on pouvait pour ainsi dire comparer à celles des années antérieures à la révolution.

Soupçonné long-tems d'entretenir des intelligences avec l'Anglais, Dieudonné, qui prenoit le titre de commissaire civil, dont Santhonax l'avoit revêtu à son départ, fut le premier qui troubla cet état de calme. Il leva le masque tout-à-coup, reçut et accueillit publiquement les émissaires que les Anglais lui envoyoient du Port-au-Prince : il établit même aux portes de cette ville un marché où se livroient les vivres et les denrées coloniales en échange des munitions et des marchandises sèches que l'ennemi lui fournissoit.

Rigaud et Beauvais, avant de se déterminer à employer la force pour empêcher les suites de ces intelligences, usèrent de tous les moyens possibles de conciliation pour ramener Dieudonné. Ils lui donnèrent connoissance de la paix avec l'Espagne, et du décret du 5 thermidor an 3, qui les nommoit généraux de bri-

gade. Ils lui signifièrent enfin d'avoir à déclarer, sous un bref délai, s'il tenoit pour la république française ou pour les Anglais. Dieudonné, pour toute réponse, fit égorger les envoyés, marcha sur Léogane, et s'empara, le 15 nivôse an 4, du *camp Philippe*, poste avancé à une lieue et demie de distance de cette ville. Maître de cette position, il fit incendier les sucreries de la plaine, enlever tous les animaux, piller et tuer les cultivateurs qui refusoient de marcher avec lui.

Ces deux généraux, pour opposer une digue aux horreurs que commettoit Dieudonné, et rassurer les cultivateurs éperdus qui se rendoient en foule à Léogane en demandant du secours, déployèrent la rigueur, et marchèrent sur lui. Les succès multipliés qu'on obtint, effrayèrent ceux qui ne s'étoient attachés à son parti que par crainte ou par foiblesse,

et déterminèrent *Laplume*, qui commandoit après lui, ainsi que plusieurs autres chefs en sous-ordre, convaincus de participation à sa trahison, à s'emparer de lui, à le conduire à Léogane, et à remettre aux généraux républicains les preuves écrites de ses trames perfides avec les Anglais.

Pompée, autre chef sous ses ordres, et commandant un camp dans les hauteurs de Léogane, fut également arrêté comme traître, et transféré dans les prisons.

Les Anglais, instruits de l'arrestation de Dieudonné, et appelés par le parti qui existoit encore en sa faveur dans ces montagnes, profitèrent du moment où Laplume et les autres principaux chefs le conduisoient à Léogane pour s'emparer de ces postes importans, dont on essaya, mais sans succès, de les chasser dans le courant de ventôse.

Les Anglais ayant reçu des renforts d'Europe, se déterminèrent à tenter le siége de Léogane. Ils se présentèrent devant cette ville le premier nivôse suivant, avec des forces imposantes.

Quatre mille hommes de troupes anglaises, sous les ordres du major-général Bowyer, deux mille émigrés commandés par Montalembert et Dessources, firent leur débarquement, protégés par quatre vaisseaux, six frégates et une grande quantité d'autres bâtimens armés, sous les ordres de l'amiral Parker.

Le débarquement fait, les vaisseaux et les frégates vinrent s'embosser sous le fort *Ça-ira*, situé au bord de la mer, près de Léogane, et firent un feu terrible pendant vingt-quatre heures. On leur riposta si vigoureusement et avec tant de succès, qu'ils se virent contrains de couper leurs cables, et de s'éloigner du

fort, dont ils n'osèrent plus approcher.

Les troupes de terre, après quatre jours de siége, furent, malgré leurs vives canonnades et leurs assauts réitérés, également repoussées et si complètement battues dans plusieurs sorties qu'on fit sur elles, qu'elles eurent à peine le tems de se rembarquer. Une grande quantité de munitions, de provisions de toute espèce et deux pièces d'artillerie tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

La partie du Nord, au moment et depuis le départ des commissaires civils, étoit en proie à la terreur, au brigandage et à l'anarchie la plus complète. Laveau, général en chef, étoit retiré au Port-de-Paix, et y étoit resté pendant plus de deux ans dans l'inaction. Le général Villatte commandoit la ville du Cap et ses dépendances. Il avoit à combattre les An-

glais, les Espagnols et les nègres réunis, sous les ordres de Jean François et de Biassou.

Dans toutes les circonstances, il avoit battu les uns et les autres. Il a constamment résisté à tous leurs moyens de séduction; il a supporté une famine dont l'histoire fournit peu d'exemples; il a exclusivement nourri les Européens, leurs femmes et leurs enfans, avec quelques barils de farine mis en réserve dans les magasins de la république, destinés à sa troupe et à son usage, et il a le premier donné l'exemple aux hommes du pays de se nourrir de cannes et de racines: il s'est mis à leur tête pour aller fouiller la terre et y planter des vivres; il a su contenir les hommes égarés par la licence, et pourtant s'en faire aimer; enfin il avoit acquis la confiance des troupes et de ses concitoyens de toutes cou-

leurs, et il étoit parvenu à rappeler la tranquillité, le travail, et même un peu de commerce.

Telle étoit la position du Nord à l'arrivée de la corvette *la Vénus*, commandée par Désageneaux. Il est vraisemblable que cette corvette apporta au général Laveau des instructions particulières qui lui indiquoient une marche nouvelle à suivre. Il part tout-à-coup du Port-de-Paix pour se rendre au Cap; il improuve et annulle toutes les opérations de Villatte, s'empare de l'administration, du commerce, et veut introduire un papier-monnoie *de sa création*.

A cette époque, la montagne du Port-de-Paix, qui jusqu'alors avoit été tranquille, fut en révolte ouverte. Soixante propriétaires blancs et de couleur furent massacrés sur leurs habitations, sous le prétexte que Santhonax alloit être guillotiné. Les nè-

gres révoltés, dirigés par Etienne, dirent que si on ne leur rendoit pas Santhonax, ils mettroient tout à feu et à sang.

Le principal instrument, Etienne a été fusillé depuis le retour de Santhonax : c'étoit le moyen le plus sûr d'étouffer la connoissance de ceux qui l'avoient mis en mouvement (1).

La conduite de Laveau, le secret qu'il affectoit de garder sur les nouvelles apportées de France par la corvette *la Vénus*, dans un pays oublié

---

(1) L'agent particulier, Leblanc, peu de tems après son arrivée au Cap, et après avoir pris des informations sur les assassinats qui se continuoient dans la montagne du Port-de-Paix, entra dans le cabinet de Santhonax, et lui dit : « *Tu es un scélérat ; c'est toi qui as organisé les assassinats qui se sont commis et se perpétuent dans la montagne du Port-de-Paix : s'ils ne cessent sous quatre jours, je te brûle la cervelle.* » Et les assassinats ont cessé.

depuis si long-tems, et où on ne connoissoit encore que la constitution de 1793, échauffèrent tellement les esprits, qu'il résulta un soulèvement dans lequel Laveau et Perroud furent emprisonnés le 30 ventôse, non, comme on s'est plu à le débiter, par les hommes de couleur seulement, mais encore par les blancs et les noirs. La plupart de ces derniers, lors de l'arrestation de Villatte, ont été mis en liberté, parce qu'on craignoit et le nombre et la force des noirs.

A la nouvelle de cette arrestation, le général Toussaint-Louverture, commandant des Gonaïves, se mit en marche à la tête d'un nombreux corps de troupes, et se rendit devant le Cap, pour forcer cette ville à élargir ces deux chefs, qui, coupables ou non, n'en étoient pas moins à ses yeux revêtus de l'autorité nationale; mais déjà ils avoient été relâchés par

les soins de Villatte et de la municipalité.

Ce premier se retira au camp de la Martellière, avec un grand nombre de citoyens de toutes les couleurs qui voulurent le suivre. Effrayés de de l'approche de Toussaint, tous ensemble se décidèrent à y attendre les commissaires dont on annonçoit la prochaine arrivée.

Les choses en étoient là dans le courant de floréal de l'an 4, lorsque parut à *Santo-Domingo* le citoyen Roume, agent particulier du directoire exécutif pour la partie ci-devant espagnole de Saint-Domingue. Son premier soin fut d'annoncer son arrivée à tous les chefs militaires de la partie française de cette île. Il demanda particulièrement aux généraux Laveau et Villatte l'envoi de personnes sages et éclairées, pour le mettre au fait des causes qui avoient donné lieu à l'événement

du 30 ventôse, et à ceux qui l'avoient suivi. Il demanda aux généraux Beauvais et Rigaud des commissaires de l'Ouest et du Sud, pour assister à la discussion qu'il vouloit établir entre les envoyés des deux généraux du département du Nord.

A la suite de cette discussion, le commissaire Roume écrivit, le 22 floréal, aux généraux Laveau, Villatte, Toussaint-Louverture et autres chefs républicains, qu'ils avoient été le jouet de leurs ennemis communs. Il leur disoit : « *La fausseté,*
» *l'absurdité de toutes les accusa-*
» *tions portées des deux cotés, fu-*
» *rent toujours repoussées de la ma-*
» *nière la plus victorieuse,* si ce
» n'est relativement à quelques faits
» dont on convint de bonne foi de
» part et d'autre, et qui ne sont que
» les conséquences inséparables d'un
» état de défiance mutuelle. Il de-
» vient impossible de nier plus long-

» tems que vous ne fussiez tous les
» dupes de vos implacables ennemis.
» Vos commissaires rougirent de
» honte pour eux et pour vous tous,
» de vous être laissé conduire com-
» me des aveugles : ils eurent le cou-
» rage d'en faire l'aveu, et jurèrent
» d'effacer de leurs cœurs francs jus-
» qu'au plus léger souvenir de votre
» apparente inimitié. Nous jurâmes
» tous que la confiance et la paix
» reprendroient, chez tous les bons
» républicains des trois couleurs,
» leur place usurpée par le soupçon
» et le trouble. Nous jurâmes que
» celui qui s'y refuseroit, seroit con-
» sidéré par vous et nous, comme
» un homme qu'il faudroit chasser
» de la colonie, etc. »

L'ordonnateur Perroud, un des envoyés de Laveau, écrivit dans le même sens au général Rigaud: sa lettre a été imprimée.

Le caractère modéré du citoyen

Roume, les sermens que venoient de prononcer les envoyés des divers généraux, de tout oublier et de se réunir sincèrement, tout faisoit présager, dans la partie du Nord, le retour d'une tranquillité après laquelle on soupiroit si ardemment, et qui en fut bientôt bannie à jamais par l'arrivée au Cap des agens du directoire éxécutif (1).

Santhonax, choisi par le gouvernement pour retourner à Saint-Domingue, étoit sans doute chargé d'y concilier les esprits, et d'y cicatriser les plaies de la révolution. Ses

(1) Cette agence étoit composée de cinq membres, Santhonax, Giraud, Leblanc, Raymond et de Roume, précédemment arrivé à Saint-Domingue. Giraud et Leblanc ne tardèrent pas à s'apercevoir du but perfide auquel tendoit Santhonax, et repassèrent bientôt en France. Le dernier mourut dans la traversée, le neuvième jour de son embarquement.

collègues, en arrivant, s'en sont rapportés à lui, comme pouvant faire davantage par son influence, par la connaissance des caractères et des localités. Il n'a rempli ni le but de cette mission, ni répondu à cette confiance : tous ses actes portent le caractère de la partialité, de la récrimination et de la vengeance.

Arbitre de l'un et de l'autre parti, il lui étoit bien facile de les rapprocher et de les concilier; mais circonvenu par Laveau, qui avoit été le joindre à bord du vaisseau *le Watigny*, avant son débarquement, et qui avoit eu avec lui une longue et secrète conférence, il ne l'a pas voulu. En présence de Roume, les envoyés de Laveau et de Villatte s'étoient donné le baiser de paix. On avoit juré d'oublier le 30 ventôse; Laveau lui-même et Perroud l'avoient juré à la municipalité du Cap, aussitôt après leur élargissement. Si

ce perfide baiser n'eût été celui de Néron, tout étoit calme, tout étoit fini.

Que ne peut la soif de la vengeance? Santhonax envoie à Villatte l'ordre de venir à la commission rendre compte de sa conduite. Villatte, adoré de sa troupe, obéit comme le plus simple soldat : il revient dans cette ville qu'il a alimentée dans sa détresse, qu'il a su conserver à la liberté par son courage et son noble désintéressement. Il entre au Cap; tous les citoyens, hommes, femmes, enfans se pressent sur son passage; ils ne peuvent contenir leur émotion et leur joie : ils l'accompagnent jusqu'au gouvernement avec des branches de palmiste, de grenadille, et crient tous : *Vive la république, vivent les commissaires, vive Villatte, vive le sauveur du Cap !*

La commission, après avoir entendu Villatte, le renvoya à son

camp pour y attendre ses ordres ; mais quelques jours après, Santhonax surprit à l'incurie de ses collègues la proclamation signée de lui comme président, qui mettoit Villatte hors la loi, ordonnoit « *de lui* » *courir sus, de l'emmener mort ou* » *vif.* » Il manqua en effet de tomber dans une embuscade de sicaires postés sur son chemin, et qu'il n'évita qu'en se retirant par mer. Santhonax déçu, exigea au moins sa déportation et celle de vingt-huit individus qu'il auroit pu employer utilement au retour de la tranquillité et à la défense du pays.

Sur les trente mille fusils que la commission avoit apportés avec elle, Santhonax en fit secrètement distribuer plus de la moitié aux nègres révoltés des montagnes de l'Est : il fit un très-grand nombre de généraux noirs ; il déporta ou laissa sans activité ceux qui étoient envoyés

d'Europe : il répandoit que dans les départemens de l'Ouest et du Sud, les noirs et les blancs étoient exclus de toutes les places, que les nègres n'y étoient pas libres, qu'on ne trouvoit parmi eux aucuns généraux; il se plaignoit de ce que les cultivateurs étoient contenus dans leurs ateliers, de ce qu'ils y travailloient comme avant la liberté, travail auquel on les assujétissoit, disoit-il, par les traitemens les plus rigoureux; il se plaignoit enfin de ce que le vol et le vagabondage y étoient sévèrement réprimés.

Santhonax, trop adroit pour ne pas démentir, par des actes publics, les instructions secrètes et verbales qu'il donnoit à ses agens, ne laissoit pas de faire des proclamations où il prêchoit aux cultivateurs l'amour de l'ordre et du travail; mais en suivant sa conduite machiavélique, il n'étoit pas possible de se méprendre sur

le but qu'il se proposoit, puisque, dans le même tems, éclatoit dans les montagnes du *Port-de-Paix*, du *Moustic* et de *Jean Rabel* une nouvelle révolte dans laquelle quarante blancs et hommes de couleur furent égorgés.

Santhonax vouloit enfin se venger par tous les moyens possibles des hommes de couleur, dont il étoit devenu l'ennemi, parce que, dans sa précédente mission, il avoit rencontré dans quelques-uns d'entre eux une énergie qui n'encensoit pas sa tyrannie et son délire démagogique, parce qu'il trouvoit dans ces hommes, plus avancés que les autres dans la civilisation, d'importuns et trop clairvoyans censeurs de sa conduite; il vouloit, dis-je, réaliser le projet qu'il avoit conçu depuis long-tems, de perdre des hommes qu'il avoit caressés lorsqu'il en avoit eu besoin, et qui, fatigués de ses

actes arbitraires, l'avoient dénoncé à son collègue Polverel (1).

De là l'envoi dans le Sud de Rey, Leborgne et Kerversau pour délégués, d'Idlinger pour ordonnateur, d'Arnaud Préty pour commandant de la gendarmerie.

Ces délégués et leur suite débarquèrent à Tiburon, y passèrent en revue la garnison, s'informèrent du nombre d'officiers noirs, en trouvèrent treize, et écrivirent à la commission qu'il n'y en avoit que deux. Ils leur demandèrent pourquoi ils n'étoient pas élevés aux grades supérieurs. « Vous ne voyez pas, leur » dirent-ils, que les mulâtres sont » vos ennemis, que vous devez vous

(1) Que de fois n'avoit-il pas dit « qu'il » tiroit d'un homme tout le parti qu'il pouvoit, » et qu'il le cassoit comme un verre quand » il n'en avoit plus besoin » !

Nous sommes de leur gloire un instrument servile,
Rejeté par dédain s'il devient inutile,
Et brisé sans pitié, dès qu'il est dangereux....

» rallier aux blancs pour les exter-
» miner et prendre leur place »? Ces officiers leur répondirent que les bataillons dans lesquels ils étoient, avoient été formés par les commissaires Delpech et Polverel, qui n'y avoient placé pour officiers que des hommes de couleur ; que le peu de noirs qu'ils y voyoient, y avoient été portés en remplacement par le général Rigaud.

Ils tinrent la même conduite dans toute leur route, et ne cessèrent de répéter à tous les noirs vagabonds qu'ils rencontroient, et qui se plaignoient qu'on les contraignoit au travail : « Travaillez si vous voulez ;
» vous êtes libres ; personne n'a le
» droit de vous forcer à faire ce que
» vous ne voulez pas. Vous êtes des
» sots d'obéir aux mulâtres ».

Dès ce moment, plus de travail, plus de revenus, plus de subordination, plus de sûreté.

A leur arrivée aux Cayes, les délégués furent reçus presque en triomphe; l'air retentit des cris mille fois répétés de *vive la république, vive la commission, vivent ses délégués!* Tous les citoyens crurent voir en eux des hommes revêtus de la confiance du gouvernement, qui venoient consolider à jamais le bonheur et la tranquillité dont ils jouissoient depuis plus de deux ans; mais l'illusion de l'espérance fut bientôt dissipée.

Dès que les délégués se furent fait reconnoître par les autorités constituées, ils s'emparèrent de tous les pouvoirs civils, administratifs et militaires : ils exercèrent les uns et les autres avec un despotisme incroyable; ils affichèrent le luxe le plus scandaleux; ils entretinrent une table splendide, et dans le même moment ils réduisoient la ration des troupes, supprimoient les habillemens et la

demi-paye qui leur avoient été précédemment accordés et jusque-là régulièrement donnés.

L'un d'eux, Leborgne, précédé par sa réputation de *Marat des Antilles*, dont il s'étoit lui-même donné le titre, parti de France sans un sou, prend, peu de jours après son arrivée sur le corsaire *le Santhonax*, douze actions et demie, chacune de 1650 l., et s'établit en même tems juge des prises. Il se fait faire un *bon* de 13,200 livres par la maison *Denton et Hall*; il fait tirer par la maison *Nathan*, sur le citoyen Dufrayer, à Paris, une lettre-de-change de 1200 livres au profit d'une prostituée qu'on l'avoit forcé de débarquer sous voile à Rochefort, sur la demande de Pascal, secrétaire-général de la commission. Ce délégué n'a-t-il point ravi l'accordée du général Rigaud? N'a t-il pas eu l'impudence de le braver, en la lui montrant dans son lit

en présence de l'état-major de ce général, lorsqu'il fut rendre sa visite de cérémonie à la délégation? Faut-il parler de son goût pour les diamans à Sainte-Lucie, enfin de tant d'autres choses que tant de fois on lui a vainement reprochées, qu'il seroit trop long d'énoncer, et sur lesquelles il faut bien garder le même silence que lui?

Le citoyen Kerversau sut, par sa conduite sage et modérée, se concilier l'estime générale; il n'a partagé aucun des actes arbitraires qu'on peut justement reprocher à ses collègues : mais un grand tort à leurs yeux, est d'avoir reçu des éloges de quelques fauteurs de la faction royale; comme si la vertu ne se concilioit pas le respect, autant que le crime se couvre de la haine de tous les partis!

L'ordonnateur Idlinger, parfaitement connu du commerce de Bordeaux, habile dans l'art d'arranger

les comptes des maisons en faillite, a tour-à-tour servi à Saint-Domingue Bacon de la Chevalerie, le marquis de Montullé, le général Montbrun qu'il a quitté pour Santhonax, et celui-ci pour les Anglais, après la prise du Port-au-Prince. Il y resta six mois commis de Dalton, agent du gouvernement britannique, et il a passé de là à Philadelphie, où il surprit la religion du ministre Adet, qui le chargea d'apporter en France les paquets de la légation.

Santhonax, qui connoissoit parfaitement *ses principes*, et à qui il étoit particulièrement recommandé par M. A. Bourdon, se chargea de l'emmener à Saint-Domingue, et de lui procurer de l'avancement.

C'est sous l'administration de cet ordonnateur qu'en moins de trois mois les dépenses du département du Sud s'élevèrent à 6,766,048 liv. 2 s. 7 d., non compris plus de 300,000

liv. pour les dépenses particulières de la délégation.

Arnaud Préty, coryphée du Panthéon, sachant à peine lire et écrire, connu par son dévouement sans bornes à Santhonax, qui l'avoit emmené en qualité d'un de ses aides-de-camp, célèbre par sa férocité, s'étoit distingué à Jérémie dans les cruautés exercées contre les hommes de couleur. Il portoit en guise de cocarde à son chapeau, les oreilles de ceux qu'on avoit égorgés. Cet Arnaud Préty fut envoyé pour prendre le commandement de la gendarmerie du Sud.

C'est à de pareils hommes bien connus de la commission, trop fameux dans le pays où ils venoient la représenter, que furent remis des pouvoirs immenses, presqu'illimités; ce sont de tels hommes qu'elle avoit chargés de l'organisation de deux départemens, qui étoient dans la

situation la plus florissante avant leur arrivée, et qui n'auroient pas tardé à présenter l'aspect affligeant de celui du Nord, si les moyens qu'avoient employés ces agens n'eussent pas tourné contre eux-mêmes.

Pendant que leurs émissaires et quelques autres plus obscurs, couroient la plaine, insurgeant les cultivateurs et les troupes campées sur l'habitation *Perrin*, frontière de Jérémie, les délégués, afin d'écarter le général Rigaud, dont ils redoutoient la présence et la fermeté, convaincus qu'ils ne parviendroient pas à opérer un mouvement favorable à leurs projets tant qu'il seroit aux Cayes, méditèrent une attaque contre Jérémie.

Ils engagèrent en conséquence les généraux Desfourneaux et Rigaud à leur donner chacun un plan particulier. Ils accordèrent la préférence à celui de Desfourneaux, quoiqu'il n'eût pas, comme Rigaud, les con-

noissances parfaites du pays et de ses positions plus ou moins avantageuses.

La colonne commandée par Desfourneaux, forte de dix-huit cents hommes, fut complètement battue par un simple poste avancé, et obligée d'abandonner une pièce de canon.

Doyou aîné, chef de bataillon, commandoit une colonne d'observation, et suivit ponctuellement les instructions qu'il avoit reçues.

Le général Rigaud, chargé d'offrir aux émigrés l'amnistie accordée par les agens du Directoire à Saint-Domingue, et de faire le siége de ce poste en cas de refus, n'avoit que douze cents hommes sous ses ordres.

Avec ces faibles moyens, malgré le refus fait à sa sommation, il parvint à établir ses batteries, à bombarder et canonner ce poste important, et le mettre dans un tel état de détresse,

qu'il alloit s'en emparer et le prendre d'assaut, lorsque les délégués, qui avoient réussi à exciter dans la ville des Cayes un mécontentement général qu'ils avoient provoqué par leurs actes vexatoires et l'arrestation illégale de plusieurs citoyens, n'étant plus les maîtres de contenir l'indignation générale, prirent un arrêté pour le rappeler aux Cayes. Les citoyens de la ville, réunis aux forts *Lislet* et *la Tourterelle*, lui mandèrent en même tems de se rendre sur-le-champ pour rétablir l'ordre troublé pendant son absence.

A la réception de ces lettres, Rigaud leva le siége, fit embarquer son artillerie, et partit sur-le-champ pour les Cayes, à la tête d'une moitié de sa colonne, laissant l'autre à Tiburon.

Il trouve à l'entrée de la ville au moins huit mille noirs qui étoient accourus des différentes parties de

la plaine. Il s'ouvrit un passage à travers cette multitude, entra dans la ville, doubla tous les postes, et donna ordre de s'opposer à l'entrée des nègres étrangers ; mais dans le même instant un coup de fusil, parti à la suite d'un rixe particulière entre deux militaires, fut le signal d'un mouvement général : il ne fut plus possible de retenir les nègres du dehors. Ils entrèrent, non-seulement par les portes, mais franchirent les fossés et escaladèrent les remparts. Ils renversèrent tout ce qui se trouva sur leur passage ; Rigaud, lui même, déjà excédé des fatigues d'une attaque et d'une marche forcée, fut méconnu, terrassé et foulé aux pieds : ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à le dégager et à le transporter chez lui, presque sans connoissance. Alors le désordre fut à son comble, chacun servit ses vengeances particulières ; le pillage et l'assas-

sinat portent de tous côtés la désolation ; et les efforts des divers chefs militaires ne purent empêcher qu'environ soixante individus ne succombassent dans ces malheureux événemens.

Le général Rigaud, revenu de son évanouissement, fit répandre partout des patrouilles nombreuses, chargées de faire sortir de la ville tous les nègres étrangers ; il parcourut lui-même toutes les rues pour rassembler chez lui les hommes, femmes et enfans qu'il pourroit soustraire à la rage des furieux. Elle fut portée à un tel point, que, sans respect, sans considération pour lui, ils vinrent jusque dans sa propre maison en arracher leurs victimes.

Les délégués, dont l'autorité étoit méconnue, et qui ne pouvoient pas se dissimuler qu'ils avoient totalement perdu la confiance de tous les citoyens, avoient pris, le 14 fructi-

dor, un arrêté par lequel ils investissoient le général Rigaud de tous les pouvoirs nécessaires pour rétablir l'ordre et sauver la chose publique.

Enfin l'ordre et la tranquillité succédèrent à ces affreux orages. Rigaud écrivit à la commission qu'ayant rempli, autant qu'il étoit en lui, tout ce qu'exigeoit l'arrêté de ses délégués, du 14 fructidor, il se trouvoit dans l'impossibilité de suffire seul aux fonctions administratives et militaires. Il la prioit, en conséquence, de vouloir bien envoyer dans le département du Sud de nouveaux délégués, qui, réunissant à un républicanisme éprouvé une moralité et une conduite irréprochables, pussent rétablir la confiance que les précédens envoyés avoient fait perdre.

Sur cette demande réitérée, la commission choisit les deux généraux de brigade Chanlatte et Martial

Besse. Elle les chargea de prendre sur les lieux des renseignemens positifs sur les événemens arrivés aux Cayes, de lui en faire un rapport impartial, et de lui indiquer les moyens qu'ils croiroient les plus convenables pour assurer la tranquillité de ce département.

La commission chargea en même tems le général Beauvais, qui s'étoit trouvé présent aux événemens de fructidor, de lui en donner un détail exact. Ce général, à cette époque, avoit été porté au commandement du département du Sud, en l'absence des généraux Desfourneaux et Rigaud, et pouvoit plus que tout autre donner des éclaircissemens certains.

Ces trois généraux s'accordèrent dans leur rapport à en rejeter la cause sur la conduite affreuse des délégués Rey et Leborgne, et des autres stipendiés qui les entouroient.

Les généraux Chanlatte et Martial Besse étoient en même tems porteurs d'un arrêté de la commission qui rappeloit au Cap ses délégués et tous les officiers civils et militaires qui les avoient accompagnés, qui voudroient les suivre. Ils partirent, en effet, quelques jours après.

La commission paroissoit disposée à adopter une partie des moyens de conciliation qui lui étoient proposés par les généraux Martial Besse et Chanlatte. Témoins de la situation de ce département et de l'esprit qui animoit ses habitans, ils s'étoient convaincus que cette voie étoit la seule capable d'entretenir l'état florissant, l'union et l'harmonie qui déjà succédoient aux troubles dont il avoit été momentanément agité.

Mais à l'instant où une proclamation conforme à ces vues alloit être publiée, arriva de France une corvette qui vraisemblablement apporta

à la commission des instructions nouvelles, qui changèrent subitement ses dispositions pacifiques. Dès-lors elle cessa toutes ses relations avec le département du Sud, et rendit, le 23 frimaire, une proclamation propre à rallumer la guerre civile.

Les citoyens de toutes les communes du Sud, et des quartiers de l'Ouest y annexés, appréciant le but de cette proclamation, et effrayés des suites qu'elle devoit nécessairement entraîner après elle, se réunirent dans leurs chefs-lieux respectifs, et prirent divers arrêtés qui tous s'accordoient à mettre le département du Sud sous la sauve-garde immédiate du général Rigaud. Ils le requéroient de rester à son poste jusqu'à la décision du directoire et du corps législatif, devant lesquels la commission avoit elle-même renvoyé le jugement de cette affaire. Ils le rendoient personnellement responsable

ponsable de tous les malheurs qui pourroient arriver, en cas de refus de sa part : ils le chargeoient en outre de prendre les mesures convenables pour faire parvenir au gouvernement toutes les pièces relatives aux événemens qui avoient donné lieu à cette fatale proclamation.

Depuis cet instant, la tranquillité fut parfaitement rétablie dans le Sud. Rigaud, toujours chargé des rênes du gouvernement, ne cessa jamais, depuis les malheurs arrivés en fructidor, de rendre compte à la commission de toutes ses opérations : il la consulta toujours sur la conduite qu'il avoit à tenir ; et n'en ayant obtenu aucune réponse, il fut obligé de suivre l'impulsion de son amour pour l'ordre et le bien de son pays.

Dans un rapport fait par Barbé-Marbois, au conseil des anciens, on remarque les phrases suivantes :

« Malgré les agitations et les ora-
» ges qui tourmentent Saint-Domin-
» gue, la liberté y a jeté de si pro-
» fondes racines, qu'elle ne peut
» plus être arrachée de cette terre.
» L'homme libre y saura conduire
» la charrue que l'esclave n'a jamais
» pu, n'a jamais voulu manier....

» Si les arts utiles de l'Europe sont
» une fois introduits dans les colo-
» nies, on ne peut calculer avec
» quelle rapidité ils en favoriseront
» la restauration. Déjà il est reconnu
» que les affranchis, soit qu'ils se
» mettent aux gages de ceux dont
» ils ont été les esclaves, soit qu'ils
» deviennent co-partageans dans les
» produits, ainsi que nos vignerons,
» peuvent travailler utilement pour
» le propriétaire et pour eux-mêmes,
» et que pour être maintenu, l'ordre

» n'a pas besoin de la sévérité des
» châtimens. »

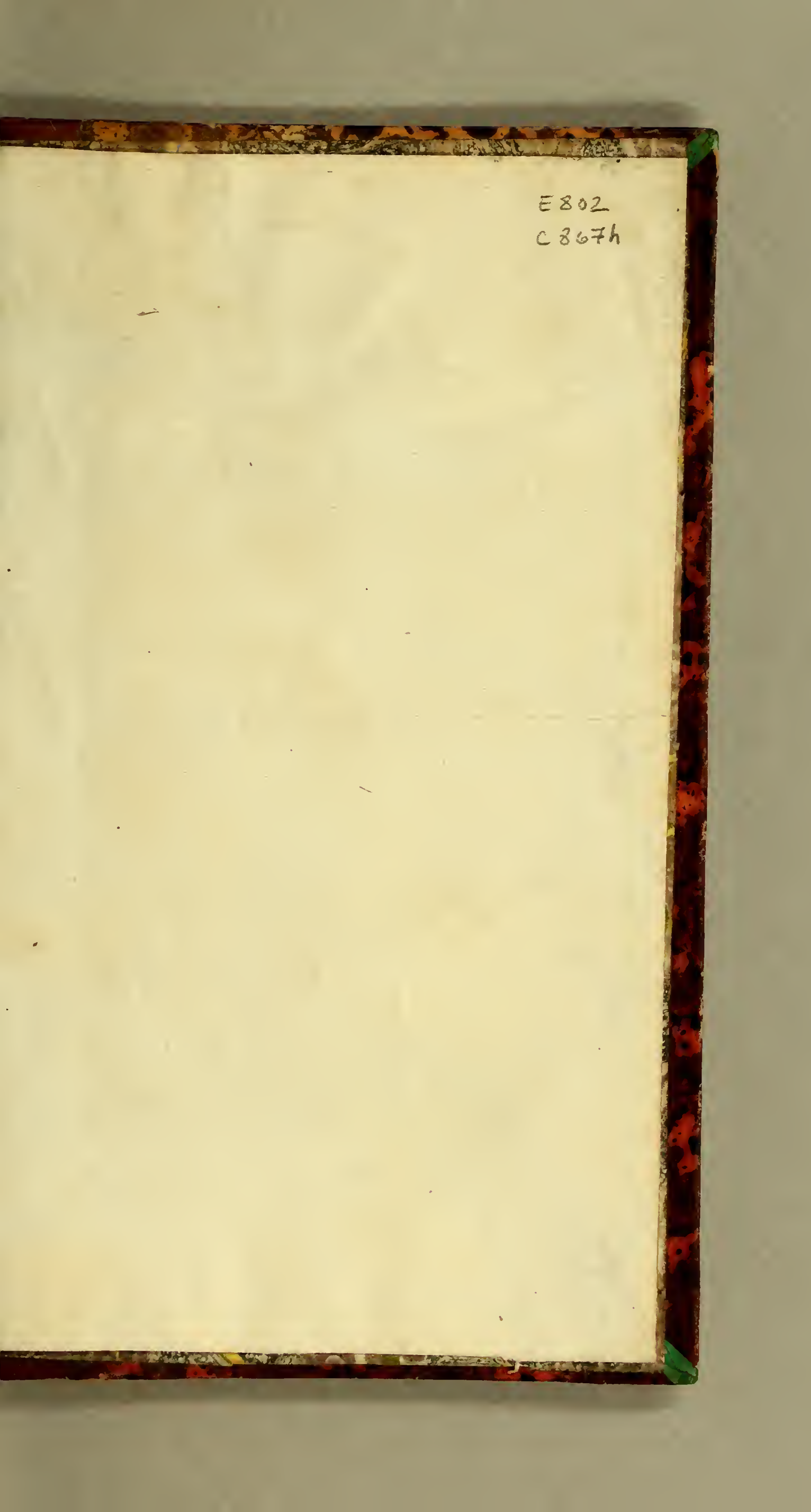
On voit par ce passage combien les hommes les plus sages et les plus éclairés se trompent souvent, en n'écoutant que les clameurs des divers partis (1). On ne calcule que le présent, on oublie le passé, et on se retranche dans un avenir douteux.

---

(1) Dans l'histoire de Saint-Domingue, depuis 1789 jusqu'en 1802, qui est en ce moment sous presse, on lira avec intérêt les détails de la révolution de cette colonie, les causes qui en ont prolongé la durée, les traits principaux et les caractères des agens qui y ont été envoyés à diverses époques, et l'influence des différentes opinions de ces agens sur les événemens malheureux qui ont désolé cette île.

FIN.

04-83



E802
C867h

